

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Pacific Region
800 Burrard Street, 2nd Floor
800, rue Burrard, 2e étage
Vancouver, B. C.
V6Z 2V8
Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet CADD Software Support and Instaltn	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ899-132215/A	Date 2013-04-11
Client Reference No. - N° de référence du client EZ899-132215	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XSB-005-6976	
File No. - N° de dossier XSB-2-35399 (005)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-05-22	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Armstrong, Wendy	Buyer Id - Id de l'acheteur xsb005
Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-7691 ()	FAX No. - N° de FAX (604) 775-7526
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA 219 - 800 BURRARD ST VANCOUVER British Columbia V6Z0B9 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
800 Burrard Street, 12th Floor
800, rue Burrard, 12e étage
Vancouver, BC V6Z 2V8

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Introduction
- 1.2. Sommaire
- 1.3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements - en période de soumission
- 2.4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Énoncé des travaux
- 6.2. Clauses et conditions uniformisées
- 6.3. Durée du contrat
- 6.4. Responsables
- 6.5. Paiement
- 6.6. Instructions relatives à la facturation
- 6.7. Attestations
- 6.8. Lois applicables
- 6.9. Ordre de priorité des documents

Liste des annexes

- Annexe « A » Énoncé des travaux
- Annexe « B » Formulaire TPSGC-PWGSC, 572 Autorisation de tâches
- Annexe « C » Norme nationale CDAO

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, le formulaire TPSGC-PWGSC 572 Autorisation de tâches

1.2. Sommaire

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Région du Pacifique, Services professionnels et techniques, a passé un accord de souscription de licence d'exploitation d'un logiciel CDAO avec Autodesk Canada (contrat numéro 342-4636871). TPSGC a besoin d'un soutien au déploiement, à l'entretien et au règlement de questions techniques.

1.3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (_10_) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I: Soumission technique (__5__ copies papier)
 Section II: Soumission financière (__1__ copies papier)
 Section III: Attestations (__1__ copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

- 1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement. Veuillez fournir un tarif horaire pour les services (excluant la TVH/TPS) basé sur le nombre approximatif de 225 heures de travail sur une période de 18 mois au 800, rue Burrard. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132215/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XSB-2-35399

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques, de gestion, financiers .
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les propositions techniques seront évaluées selon les critères suivants.

Critères	Nom de points maximum
a) Gestion des services	14 points
b) Réalisations de l'entreprise	50 points
c) Expérience des personnes clés	36 points
Total	100 points

Proposition technique :

- a) Gestion des services : (on suggère une page)

Décrire les rôles et la participation des principaux responsables et du personnel indiqués par l'entreprise pour l'exécution des travaux eu égard à la portée de ceux-ci. Préciser le personnel dirigeant et le personnel suppléant.

Les points seront attribués de la façon suivante :

Rôles = jusqu'à 6 points

Dirigeants = jusqu'à 4 points

Suppléants = jusqu'à 4 points

Total de 14 points

- b) Réalisations de l'entreprise : (on suggère trois pages)

Décrire les travaux effectués pour des clients au cours des cinq dernières années. Soumettre les références de clients de deux entreprises d'architecture ou de génie en construction.

Les points seront attribués de la façon suivante :

Projets récents : 5 points chaque, 5 projets au maximum = jusqu'à 25 points

Références : 5 points chaque, architecte ou ingénieur, maximum de 5 projets = jusqu'à 25 points

Total de 50 points

- c) Expérience des personnes clés : (on suggère une page pour chaque curriculum vitae)

Fournir le curriculum vitae de trois personnes devant travailler sur place, précisant leurs études, leur formation, leurs employeurs, les dates et les affectations professionnelles pertinentes.

Les points seront attribués de la façon suivante :

Curriculum vitae : 12 points chacun, 3 employés au maximum jusqu'à 36 points

Total de 36 points

4.1.2 Critères cotés :

Chaque offre recevable sera cotée en affectant une note aux exigences cotées, définies dans la DDP par le mot « coté » ou par référence à une note. Les soumissionnaires qui omettent de remettre des

offres complètes avec tous les renseignements requis dans la présente DDP seront notés en conséquence.

4.1.3 Évaluation financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

4.2. Méthode de sélection

Critère de sélection :

La sélection du fournisseur sera fondée sur le rapport qualité-prix, déterminé par un ratio de 70 % et 30 % pour la cote technique et pour le prix respectivement (voir les annexes B et C). La cote technique maximale correspondra à 70 points et le pointage se fera en fonction de ce barème. La cote pondérée la plus basse (techniquement acceptable) sera de 30 maximum, et le pointage se fera en fonction de ce barème. La cote totale la plus élevée, correspondant à l'addition à la cote technique et de la cote pondérée, sera considérée comme représentant le meilleur rapport qualité-prix.

Exemple du mode de détermination du meilleur rapport qualité-prix

En prenant pour hypothèse que trois soumissions valides ont été reçues (chacune répondant à la cote technique minimale requise - et aux exigences obligatoires établies, selon le cas), et que la cote technique maximale est de 100 points.

En utilisant un ratio de 70 % pour la cote technique et de 30 % pour la cote pondérée :

Détails :

	Soumission 1	Soumission 2	Soumission 3
Cote technique	88 points	82 points	76 points
Prix	35K	33K	29K

Calcul :

Soumissionnaire	Cote technique	Cote prix	Cote totale
Soum. 1	88 X 70 = 70,00 * 88	**29 X 30 = 24,86 35	94,86 points
Soum. 2	82 X 70 = 65,23 88	29 X 30 = 26,37 33	91,60 points
Soum. 3	76 X 70 = 60,45 88	29 X 30 = 30 29	90,45 points

* Cote technique la plus élevée.

** Cote pondérée la plus basse (techniquement acceptable)

Attribution du marché à la soumission 1 (cote totale la plus élevée en tenant compte de la cote technique et de la cote pondérée).

Nota :

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132215/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XSB-2-35399

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EZ899-132215

Le barème ci-dessus n'est qu'un exemple mathématique de la manière dont sera traité le rapport entre la cote technique et la cote pondérée. Les cotes indiquées ci-dessus NE SONT PAS REPRÉSENTATIVE DES COTES QUI SERONT UTILISÉES POUR LE PRÉSENT MARCHÉ.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

5.1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste en vertu de l'article 01 des Instructions uniformisées 2003 en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe requise à cet égard, aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Programme de contrats fédéraux - Attestation

Programme de contrats fédéraux - attestation

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

c) () est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

d) () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

5.2.2 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques du Conseil du Trésor et les directives sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

5.2.2.1 Définitions

Pour les fins de cette clause,

«ancien fonctionnaire» signifie un ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch.F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada et comprend:

- a) une personne;
- b) une personne qui s'est incorporée;
- c) un partenariat constitué d'anciens fonctionnaires;
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

«période du paiement forfaitaire» signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi suite à la mise en place des divers programmes de réduction des effectifs de la fonction publique.

«pension» signifie une pension payable en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, L.R., 1985, ch.P-36, et indexée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch.S-24.

5.2.2.2 Ancien fonctionnaire touchant une pension

L'offrant est-il un ancien fonctionnaire recevant une pension conformément à la définition énoncée ci-dessus? OUI () NON ()

Dans l'affirmative, l'offrant doit fournir les renseignements suivants:

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

5.2.2.3 Programme de réduction des effectifs

L'offrant est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? OUI () NON ()

Dans l'affirmative, l'offrant doit fournir les renseignements suivants:

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c) la date de cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;

-
- f) la période du paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- g) numéro et montant (honoraires professionnels) d'autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5000\$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

5.2.2.4 Études et expérience

L'offrant atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés avec son offre, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, l'offrant garantit que chaque personne qu'il a offert est en mesure d'exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

5.2.3 Statut et disponibilité du personnel

L'offrant atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande d'offre à commandes, chaque personne proposée dans son offre sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ces derniers. Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'une personne identifiée dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Il doit, dans ce cas, informer l'autorité contractante de la raison du remplacement et fournir le nom, les compétences et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant: la mort, la maladie, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant a proposé une personne qui n'est pas un employé de l'offrant, l'offrant atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de la permission donnée à l'offrant ainsi que de sa disponibilité. Si l'offrant ne répond pas à cette demande, sa offre pourrait être déclarée non recevable.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1. Énoncé des travaux

Voir l'annexe A

6.1.2 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

6.1.2.1 Processus d'autorisation des tâches

1. Le du projet fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du « Formulaire d'autorisation des tâches pour les clients autres que le MDN », ou le « Formulaire d'autorisation encore le formulaire « Autorisation de tâches » de l'annexe _B_.
2. L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
3. Dans les __3_ jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au du projet le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le responsable « du projet. L'entrepreneur reconnaît que avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

6.1.2.2 Limite d'autorisation de tâches

Le responsable du projet peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de 10,000.00\$, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse, y compris toutes révisions.

Une autorisation de tâches qui dépasserait cette limite doit être autoriser par le responsable du projet et l'autorité contractante avant d'être émise.

6.1.2.3 Garantie des travaux minimums - Tous les travaux - d'autorisations de tâches

1. Dans cette clause,
 - « valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause « Limite des dépenses » énoncée dans le contrat;
 - « valeur minimale du contrat » signifie 5% .
2. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.

3. Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
4. Si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution, le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de cette clause.

6.1.2.4. Rapports d'utilisation périodiques - Contrats avec autorisation de tâches

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention " NÉANT ".

Les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante.

Voici la répartition des trimestres :

premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
 deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
 troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
 quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

Exigence en matière de rapport - Explications

Il faut tenir à jour un dossier détaillé de toutes les tâches approuvées pour chaque contrat avec une autorisation de tâches (AT). Le dossier peut comprendre:

Pour chaque AT autorisée:

- (i) le numéro de la tâche autorisée ou le numéro de révision de la tâche;
- (ii) le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
- (iii) le coût estimatif total précisé dans l'AT autorisée de chaque tâche, TPS ou TVH en sus;
- (iv) le montant total, TPS ou TVH en sus, dépensé jusqu'à maintenant pour chaque AT autorisée;
- (v) dates de début et de fin de chaque AT autorisée;
- (vi) l'état actuel de chaque AT autorisée, (s'il y a lieu).

Pour toutes les AT autorisées:

- (i) Le montant (TPS ou TVH en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) de la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT autorisées;
- (ii) le montant total, TPS ou TVH en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT autorisées.

6.2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/index.jsp> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2035 (2013-03-21), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3. Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

Le contrat sera en vigueur pour une période de 18 mois à compter de la date d'adjudication, avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de 18 mois.

Option de prolongation du marché

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat d'une période de 18 mois aux mêmes modalités et conditions. Le Canada peut se prévaloir de cette option en tout temps en envoyant un avis à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat.

L'entrepreneur convient qu'en cas de prolongation, les taux et les prix demeureront conformes aux modalités du contrat.

6.4. Responsables

6.4.1 Autorité contractante

Le responsable de l'offre à commandes est :

Wendy Armstrong
Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Acquisitions - Région du Pacifique
219 - 800, rue Burrard
Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9
Tél.: (604) 775-7691
Fax: (604) 775-7526
Courriel : wendy.armstrong@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : Information fournie à l'émission de l'offre à commandes
Titre :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.4.3 Représentant de l'offrant

La personne-ressource de l'offrant est :

Nom : Information fournie à l'émission de l'offre à commandes
Titre :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :

Courriel :

6.5 Paiement

6.5.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé conformément à la Base de paiement pour les travaux effectués aux termes du présent contrat au tarif de :

_____ \$/heure

Disbursements

Il n'y aura pas de majoration sur les débours.

Les coûts suivants sont inclus aux tarifs horaires requis pour fournir les services et seront remboursés séparément; dépenses de bureau standard tels que : photocopie, ordinateurs, Internet, téléphones cellulaires, appels interurbains et télécopie, y compris entre le bureau principal de l'entrepreneur et ses succursales ou entre les bureaux de l'entrepreneur et les bureaux des autres membres de l'équipe.

Les frais de déplacement jusqu'au 800, rue Burrard ne seront pas remboursés.

Les frais de déplacement jusqu'à d'autres lieux de travail seront remboursés au tarif horaire, des locaux de l'entrepreneur ou du 800, rue Burrard, jusqu'aux autres lieux de travail, selon ce qui est le moins cher.

Tous les autres coûts liés aux déplacements vers d'autres emplacements que le 800, rue Burrard, à Vancouver, seront payés conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte : <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/travel-voyage/index-eng.php>

Les frais de formation non horaires doivent être approuvés à l'avance et seront payés à titre de débours.

6.5.2 Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur aux termes du contrat pour toutes les autorisations de tâches (AT) autorisées, y compris toute éventuelle révision, ne dépassera pas la somme de _____\$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée éventuellement applicables sont en sus.
2. Aucun dépassement de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisé ou payé à l'entrepreneur à moins qu'une augmentation n'ait été approuvée par écrit par l'autorité contractante.
3. L'entrepreneur doit aviser par écrit l'autorité contractante du caractère adéquat de la somme suivante :
 - (a) lorsque 75 pour cent ont été engagés, ou
 - (b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - (c) dès que l'entrepreneur estime que la somme est inadéquate pour l'achèvement des travaux requis par toutes les AT autorisées, y compris les éventuelles révisions,

selon la première de ces conditions qui se présentent.

4. Lorsqu'il signale à l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas automatiquement la responsabilité du Canada à son égard.

6.5.3 Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux exécutés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si les conditions suivantes sont remplies :

- (a) une facture exacte et complète, de pair avec tous les documents requis par le contrat, a été soumise conformément aux instructions de facturation contenues dans le contrat;

Les factures seront payées tous les mois pour les services réels fournis et dresseront la liste des heures de travail accomplies au cours du mois, des heures à ce jour, et des heures encore disponibles. Les débours et le montant total des dépenses du mois doivent être ventilés à date sur chaque facture.

Soumettre les factures à walter.casol@pwgsc.gc.ca, téléphone 604-775-6687, télécopieur 604-775-6697.

- (b) tous les documents pertinents ont été vérifiés par le Canada.

6.5.4 Vérification du temps

Des représentants du Canada pourront vérifier le temps facturé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur, avant ou après le paiement à ce dernier. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur devra rembourser, à la demande du Canada, tout paiement en trop.

6.6. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit remettre des factures conformément aux renseignements requis à la section 12, Présentation des factures, des Conditions générales 2035 - Complexité accrue - Services.

6.7. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.8. Remplacement du personnel

1. Si l'entrepreneur responsable des services d'escorte est, à n'importe quel moment, dans l'incapacité de fournir les services des employés désignés affectés au chantier faisant l'objet du marché et au projet de construction, il fournira des remplaçants possédant une expérience et des compétences équivalentes et acceptables pour le chargé de projet.
2. Dans ce cas, il faut informer le chargé de projet par écrit et indiquer les éléments suivants:
 - .1 la raison du retrait du ou des employés désignés des travaux;
 - .2 le nom du ou des remplaçants proposés;
 - .3 un sommaire des qualifications et de l'expérience du ou des candidats;
 - .4 les certificats d'autorisation de sécurité acceptés, au besoin.
3. Dans la mesure du possible, envoyer un préavis indiquant la date à laquelle tout remplaçant doit commencer les travaux en remplacement d'escortes sur le chantier de construction.
 - .1 Escorte principale sur le chantier de construction: préavis de trente (30) jours

.2 Escorte sur le chantier de construction: préavis de dix (10) jours

4. Nonobstant les dispositions précédentes, l'entrepreneur responsable des services d'escorte doit exécuter les travaux et fournir les services conformément aux modalités et conditions du présent marché.

6.9 Applicable Laws

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales - 2035 (2013-03-21), besoins plus complexes de services,
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) l'Annexe « C » Norme nationale CDAO
- f) la soumission de l'entrepreneur datée du _____

ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. BUT

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) Région du Pacifique Services professionnels et techniques a déjà un contrat d'abonnement pour une licence de logiciel CADD avec Autodesk Canada (numéro du contrat 342-4636871). TPSGC a besoin d'un soutien pour le déploiement, la maintenance au site et la résolution de problèmes techniques.

2. CONTEXTE

Il y a environ 16 utilisateurs du logiciel de production ou de semi-production et environ 25 utilisateurs occasionnels du logiciel de traçage d'édition mineures.

Le contrat d'abonnement actuel comprend :

- 17 licences en réseau Autodesk Architecture
- 4 licences en réseau Autodesk Civil 3D
- 2 licences en réseau Autodesk Civil 3D
- 1 licence en réseau Autodesk Raster Design
- 4 licences en réseau Autodesk MEP
- 1 licence en réseau Autodesk Building Design Suite Ultimate
- 2 licences en réseau Autodesk REVIT Architecture

- 1 licence autonome Autodesk AutoCAD
- 2 licences autonomes Autodesk AutoCAD LT
- 1 licence autonome Autodesk Building Design Suite Premium
- 1 licence autonome Autodesk Map 3D

La majeure partie des licences sont utilisées au 800, rue Burrard, Vancouver, une licence est à la cale sèche d'Esquimalt, deux licences Civil 3D sont utilisées à Fort Nelson, l'autre emplacement utilisant la plus grande partie des licences Civil 3D est à Annacis Island.

Une licence AutoCAD LT et une licence autonome AutoCAD sont utilisées à Abbotsford.

3. PORTÉE

Répondre dans un délai de quatre heures aux appels de demandes d'assistance téléphonique et dans le jour ouvrable suivant pour les demandes de soutien sur place. Être disponible pendant les heures normales de bureau, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés fédéraux).

Le bureau de TPSGC à 800, rue Burrard Vancouver est le principal lieu de travail pour la présente offre de services. Un soutien est également nécessaire à tous les sites mentionnés au point 2. Contexte.

Les efforts de l'entrepreneur feront en sorte que les dernières licences d'abonnement de logiciels seront prêtes à être déployées à partir de l'emplacement du serveur prescrit dans les normes intégrées du logiciel CADD.

Assurer la liaison avec le Représentant de TPSGC afin d'organiser et de planifier du temps avec les services de la Direction de la technologie de l'information (DGSI) de TPSGC.

Créer des images de déploiement exécutables pour l'installation de tout le réseau CADD / licences de logiciels BIM et enregistrer le logiciel avec AutoDESK.

Installer des images exécutable du logiciel sur le serveur réseau actuel via le protocole d'accès distant établi par le groupe des services TI.

Vérifier que les images d'installation du logiciel de travail fonctionnent selon les besoins et tester chaque pièce.

Fournir la personnalisation et le dépannage de problèmes de logiciels spécifiques CADD / BIM connexes..

Fournir la formation sur les logiciels DAO / BIM pour le personnel dans les locaux de TPSGC.

Fournir des conseils stratégiques concernant les logiciels et les stratégies futures, y compris à propos du matériel; participer aux réunions, préparer des présentations et fournir des rapports présentant les conseils.

4. CONTRAINTES

Le serveur de gestion de licences et les serveurs de stockage des images de déploiement pour l'installation des licences réseau sont stockées sur des serveurs sécurisés dédiés au 800, rue Burrard.

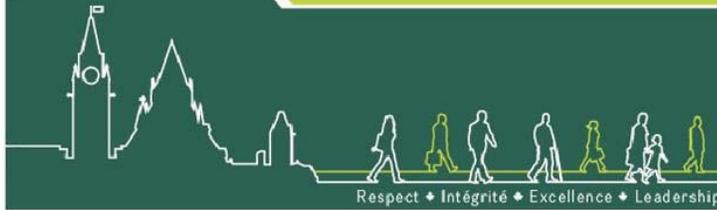
Le travail sur place dans les locaux de TPSGC, se fera par le protocole d'accès de bureau à distance.

TPSGC est régi par une norme CADD nationale et l'installation doit prendre cette norme comme valeur par défaut lorsque vous utilisez les outils de dessin automatisés.

TPSGC conservera la souscription de la licence du logiciel Autodesk et un espace suffisant pour les images de déploiement du logiciel sur le serveur.

TPSGC lancera le déploiement du logiciel pour les utilisateurs à l'exception des installations de test par l'entrepreneur.

TPSGC installera les licences autonomes sauf avis contraire.



Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

TPSGC

Norme nationale CDAO

Conception et dessin assisté par ordinateur



Novembre 2011 (révisé août 2012)



www.tpsgc-pwgsc.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Introduction	4
1.1	Champ d'application	4
2.0	Réalisation du projet	5
2.1	Format des fichiers de dessin	5
2.2	Lancement du projet	5
2.3	Assurance et contrôle de la qualité des données CDAO	6
2.4	Travaux achevés	7
2.5	Production des dessins contractuels	8
2.6	Déni et limite de responsabilité	9
2.7	Droit d'auteur	9
3.0	Norme de dessin assisté par ordinateur de TPSGC	10
3.1	Présentation des fichiers	10
3.2	Norme régissant les calques	10
3.3	Norme régissant les blocs	16
3.4	Norme régissant les styles de texte	18
3.5	Norme régissant les styles de cotation et les styles de ligne de repère multiple	19
3.6	Norme régissant les types de lignes et hachures	21
3.7	Cartouches et échelles graphiques	21
3.8	Systèmes de mesure et échelles normales	22
4.0	Conventions d'appellation des fichiers de dessin	24
Annexe A – Calques CDAO		25
	Architecture	26
	Ingénierie des ponts et barrages	28
	Génie civil, aménagement des sites et architecture paysagiste	29
	Systèmes électriques	34
	Généralités	38
	Éléments mécaniques	39
	Aménagement intérieur	42
	Arpentage foncier	43
	Travaux maritimes	44
	Immobilier, organisation de l'espace	46
	Structure	48
Annexe B – Description des champs de calques		49
	Champ de groupe	49
	Champ de calque unique et première extension du nom de calque	50
	Seconde extension du nom de calque	54
Annexe C – Tableaux d'affectation des couleurs et des plumes		55
Annexe D – Contrôle de la qualité des données CDAO		60
Annexe E – Glossaire		63

1.0 Introduction

Le secteur de la conception et du dessin assistés par ordinateur (CDAO) fait partie intégrante de la gestion de l'information des biens immobiliers de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Les fichiers numériques produits par la CDAO constituent des biens importants du ministère. La meilleure retombée de CDAO et des techniques connexes réside dans la réutilisation des données numériques aux fins de gestion des installations et comme renseignements de base pour des projets à venir. Étant donné que les fichiers CDAO sont censés être de bonnes sources d'information, ils doivent être conformes à une série de critères normalisés compréhensibles par tous les utilisateurs de CDAO.

Dans le cadre des efforts permanents déployés pour nous tenir au courant des nouvelles techniques, nous sommes heureux de présenter la troisième édition de la Norme nationale CDAO de TPSGC. Tout a été mis en œuvre pour élaborer une norme simplifiée qui renforce les exigences dans les domaines que nous estimons cruciaux par rapport à nos objectifs.

TPSGC est aussi conscient de l'émergence de la technologie et des processus de modélisation des informations du bâtiment (BIM). La BIM constituant un changement significatif, une nouvelle norme BIM doit donc être créée pour faciliter la transition dans l'industrie de l'architecture, du génie et de la construction (AEC).

En plus de cette norme nationale, certaines des régions administratives fédérales ont développé une norme régionale qui a préséance sur celle-ci.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce document ou si vous avez des questions, veuillez vous adresser au coordonnateur national CDAO à l'adresse suivante:

CDAO-CADD@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Veuillez visiter le site de la norme nationale CDAO de TPSGC et les pages régionales pour consulter la liste des personnes-ressources pour les régions:

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/cdao-cadd/index-fra.html>

1.1 Champ d'application

Cette norme s'adresse à tous les services qui produisent des fichiers de dessin pour TPSGC, que ce soit un service de CDAO interne à TPSGC ou un expert-conseil.

Tous les dessins livrés à TPSGC doivent être conformes à cette norme.

2.0 Réalisation du projet

2.1 Format des fichiers de dessin

TPSGC exige que tous les fichiers soient compatibles avec les systèmes d'exploitation Windows® de Microsoft®. Les dessins CDAO doivent prendre la forme de fichiers DWG propre au logiciel AutoCAD®, c.-à-d. qu'ils ne peuvent être soumis en format Adobe® PDF, Autodesk® DWF ou autre format simplifié à moins que ce ne soit demandé dans le contrat. TPSGC ne fournit ni n'accepte les formats qui ne sont plus pris en charge par Autodesk®.

2.2 Lancement du projet

Tous les dessins du projet doivent être créés conformément à la norme nationale CDAO de TPSGC. À cette fin, TPSGC se chargera de la coordination des dessins et de l'assurance de la qualité.

Si les services de CDAO sont assurés à l'externe, les exigences de TPSGC doivent être communiquées à l'expert-conseil ou au service de CDAO. Les dessins CDAO existants de l'installation ou de la propriété visée, les gabarits, le supplément régional à cette norme et la librairie de symboles seront fournis s'il y a lieu. Tous les nouveaux travaux doivent être conformes à la présente norme nationale CDAO, peu importe l'état des fichiers existants fournis au début des travaux.

La norme nationale CDAO de TPSGC est disponible sur le site web de TPSGC à l'adresse suivante : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/cdao-cadd/index-fra.html>.

2.2.1 Supplément régional et librairie de symboles

Certaines régions administratives ont développé un supplément régional et/ou une librairie de symboles qui doivent être utilisés en complément de la présente norme. Les suppléments régionaux sont disponibles sur le site web de TPSGC à l'adresse suivante :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/cdao-cadd/index-fra.html>

2.2.2 Plans de base CDAO

Les plans de base CDAO maintenus par TPSGC ont été dessinés à partir de relevés des bâtiments et levés d'arpentage des propriétés. L'idée est d'utiliser les fichiers pour les dessins du projet. TPSGC sera ensuite responsable de la mise à jour des plans de base une fois que le projet sera complété et que les dimensions de la zone concernée vérifiées.

Lorsque les renseignements numériques existants sont disponibles, ils servent à jeter les bases des dessins du nouveau projet. Tout secteur critique pour le projet doit faire l'objet d'une vérification du champ de données. Il faut modifier les nouveaux fichiers de dessins numériques pour y inclure les plus récents renseignements conformément à la norme du présent document. Les données CDAO antérieures archivées et utilisées dans les nouveaux fichiers de données, doivent être mises à jour selon la norme actuelle. L'étendue de la vérification ou de la mise à jour des fichiers numériques existants devrait être abordée lors de la réunion de lancement de projet. Tout le nouveau travail doit respecter la présente norme sans égard à l'état de tout fichier existant fourni au début des travaux.

2.2.3 Gabarits de dessins

Les gabarits de dessins sont ajustés aux unités métriques, aux styles de texte et aux styles de cotation par défaut. En raison des différences entre les dessins de génie et les dessins d'architecture, les gabarits sont fournis avec des styles de cotation et du lettrage pour des disciplines multiples. Quand ils sont fournis, les gabarits de TPSGC doivent être utilisés pour commencer un nouveau projet. Consulter le site de la norme nationale CDAO de TPSGC ou communiquer avec le gestionnaire de projet de TPSGC.

2.3 Assurance et contrôle de la qualité des données CDAO

TPSGC veillera à l'assurance de la qualité des fichiers de données CDAO livrés en procédant à l'examen des fichiers numériques pour s'assurer de leur conformité à la norme national CDAO de TPSGC et ses suppléments régionaux.

2.3.1 Examen des fichiers numériques

- **Assignation des couleurs**

Il faut utiliser la norme d'assignation des couleurs/largeurs de trait de TPSGC. ([Voir 3.2.5 Norme d'assignation des couleurs](#))

- **Gestion des calques**

Il faut utiliser la norme régissant les calques de TPSGC. ([Voir 3.2 Norme régissant les calques](#))

Il faut utiliser les noms de calque normalisés.

Les entités doivent figurer sur les bons calques.

- **Gestion des styles de texte**

Seules les polices normalisées SHX ou TTF d'AutoCAD® peuvent être utilisées. ([Voir 3.4 Norme régissant les styles de texte](#))

- **Gestion des styles de cotation et des styles de lignes de repères multiples**

Il faut utiliser la convention d'affectation des noms de TPSGC. ([Voir 3.5 Norme régissant les styles de cotation et styles de lignes de repères multiples](#))

Il faut utiliser les cotations associatives.

- **Gestion des types de lignes et hachures**

Il faut utiliser les types de lignes et hachures normalisés d'AutoCAD® ou de TPSGC. ([Voir 3.6 Norme régissant les types de lignes et hachures](#))

Il faut utiliser correctement des variables d'affichage des types de lignes.

- **Références externes**

L'usage des références externes est autorisé dans certaines circonstances seulement. ([Voir 2.3.3 Références externes \(XREF\)](#))

- **Cartouches et échelles graphiques de TPSGC**

Il faut utiliser correctement les cartouches de TPSGC lorsqu'elles sont fournies. Consulter le site de la norme Nationale CDAO de TPSGC ou communiquer avec le gestionnaire de projet de TPSGC.

Les cartouches doivent contenir un minimum d'information ([Voir 3.7 Cartouches et échelles graphiques](#)) si aucun cartouche de TPSGC n'est fourni.

Les échelles graphiques ou écrites doivent être inscrites sur tous les plans, coupes, détails, élévations, etc.

- **Modèle métrique 1 :1**

Le dessin doit être modélisé grandeur nature en mesures métriques.

- **Système de coordonnées réelles**

Maintenir l'intégrité du système de coordonnées pour les dessins 2D.

2.3.2 Approbation des fichiers de dessin

TPSGC a autorité sur toutes les questions connexes des dessins définitifs, y compris, sans s'y limiter, la disposition des cartouches et l'uniformité des symboles et des polices de caractères dans tout un jeu de dessins. Tous les dessins doivent être exécutés à la satisfaction de TPSGC.

En l'absence d'un calendrier de présentation des dessins, TPSGC se réserve le droit de demander les fichiers de données CDAO à mi-chemin (50 %) du temps prévu pour examiner les dessins CDAO.

Il est à noter que le contenu du fichier de données CDAO numériques est tout aussi important que le contenu de l'imprimé et aucun dessin final n'est accepté tant que toutes les questions ne sont pas réglées. La livraison de tout travail qui ne satisfait pas à l'une des exigences dans l'un ou l'autre de ces secteurs se solde par l'irrecevabilité du travail. L'expert conseil ou le service de CDAO est tenu de régler le problème à ses frais. En outre, TPSGC, peut se prévaloir de son option de retenir le paiement du travail prévu dans le contrat jusqu'à ce qu'il soit correctement exécuté. Par contre, TPSGC peut, si l'expert conseil ou le service de CDAO refuse de corriger le problème, apporter les corrections aux fichiers de données CDAO et aux dessins imprimés et déduire le coût de ces correctifs des honoraires de l'expert conseil ou du service de dessin. L'expert conseil ou le service de CDAO accorde à TPSGC la permission irrévocable d'apporter pareilles corrections et d'utiliser les fichiers de données CDAO et dessins imprimés corrigés comme bon lui semble. De plus, TPSGC se réserve le droit d'employer les dessins imprimés tirés des fichiers de données CDAO sans obligation de paiement tant que les fichiers de données CDAO ne sont pas corrigés.

2.3.3 Références externes (XREF)

L'usage des références externes (xrefs) est autorisé lorsque mentionné dans l'annexe régionale de la norme CDAO où le projet doit être réalisé. Lorsque c'est le cas, les xrefs doivent être utilisées avec le « Sheet Set Manager » pour transmettre les fichiers en format compressé.

Dans tous les autres cas, les références externes doivent être converties en blocs (ne pas utiliser BIND XREF, utiliser plutôt BIND INSERT). **Le dessin ne doit en aucun cas faire référence à des symboles. Ces derniers doivent être insérés comme blocs.**

2.3.4 Images tramées

Lorsque des images tramées séparées sont utilisées dans des dessins, il faut fournir les fichiers contenant ces images ainsi que tous les fichiers détaillant les coordonnées, rotation et échelle. Puisque ces fichiers sont nécessaires au positionnement des images, ils doivent être fournis sous forme intacte. Les images tramées ne doivent être utilisées qu'à titre de référence seulement et ne peuvent remplacer les données vectorielles requises dans les fichiers de dessin.

2.3.5 Signatures numériques

Les fichiers de dessin contenant des signatures numériques ne sont pas acceptés et ne peuvent légalement remplacer les copies papier signées et estampées comme originaux.

2.4 Travaux achevés

Lorsque les travaux sont achevés et que les fichiers de dessin sont remis à TPSGC, ils doivent être examinés pour s'assurer de leur conformité avec la norme contenue dans le présent document. Le service CDAO doit maintenir les dessins de manière appropriée jusqu'à ce que tous les dessins du projet soient vérifiés et acceptés par TPSGC. Une fois terminé, les fichiers doivent ensuite être archivés dans un système de gestion électronique des documents et des dossiers.

2.4.1 Remise des fichiers

La procédure de transfert de fichiers sera stipulée par TPSGC pour le projet visé, et suivra une des méthodes suivantes :

- présentation et téléchargement des fichiers de dessin vers un outil de collaboration (PCT pour *project collaboration tool*) désigné par la personne-ressource;
- présentation et téléchargement des fichiers de dessin vers un outil de gestion de l'information désigné par la personne-ressource;
- présentation et téléchargement des fichiers de dessins par courriel;
- si la taille des fichiers dépasse les limites de transmission par courriel, les fichiers peuvent être téléchargés sur un site FTP, si les règles régionales le permettent;
- s'il est impossible d'accéder au site FTP ou à l'Internet, ou si les permissions nécessaires ne sont pas accordées ou que le contenu des dessins doit être protégé (c.-à-d. encodé Protégé B, Protégé C, Confidentiel, Secret, Très secret), les fichiers doivent être remis à la personne-ressource désignée sur un support de stockage électronique portable (cédérom, DVD, clé USB, etc.)

Nota : Le site FTP n'est pas protégé et que, par conséquent, les fichiers contenant de l'information sensible (niveau de protection supérieur à Protégé A) ne peuvent être téléchargés vers ce site et doivent être transférés par l'entremise d'un support de stockage électronique portable.

Après avoir téléchargé le fichier, il faut transmettre un message électronique renfermant les renseignements suivants à la personne-ressource désignée :

- Lieu du projet :
- Nom du projet :
- Numéro du projet :
- Adresse distincte complète de l'URL /lien vers le nom du fichier;

Nota :

- Les noms des fichiers téléchargés doivent être en caractères alphanumériques et sans espace.
- Tous les fichiers sont supprimés de ce site aux deux jours. Il est essentiel d'aviser rapidement la personne-ressource du transfert pour s'assurer que les fichiers sont dûment récupérés.
- Les fichiers ne doivent pas être présentés sous forme de fichiers exécutables (.exe).
- Les fichiers ne doivent pas être protégés par un mot de passe.
- Les fichiers ne doivent pas contenir de signature électronique.
- Les fichiers ne doivent pas contenir d'hyperliens.

2.5 Production des dessins contractuels

Il faut choisir les formats suivants.

2.5.1 Format de papier pour la mise en page

Le tableau suivant montre l'appellation et la dimension des formats de papier pour la mise en page des dessins. Le format du papier à dessin doit être conforme à ce qui suit :

Appellation	Dimensions hors tout (mm)
B1	707 x 1000
A0	841 x 1189
A1	594 x 841
A2	420 x 594
11 x 17 (tabloïde)	279 x 432
14 x 8.5 (ministre, horizontal)	356 x 216
8.5 x 14 (ministre, vertical)	216 x 356
11 x 8.5 (lettre, horizontal)	279 x 216
8.5 x 11 (lettre, vertical)	216 x 279

Nota : Le nom des formats de papier peut varier selon les gestionnaires d'imprimante.

Nota : Lorsque les dessins dépassent les dimensions du format A0, il est recommandé d'utiliser des dessins d'une largeur de 841 et d'une longueur variant par incréments de 150. Les fichiers numériques des formats de cartouches standards de TPSGC ou des clients seront fournis dans les dimensions standards nécessaires et **ne doivent pas être altérés ou modifiés sans autorisation**

2.6 Déni et limite de responsabilité

Les plans, dessins et données ont été produits pour les fins de TPSGC et ne devraient être utilisés par des utilisateurs externes à TPSGC qu'à des fins d'illustration ou de référence. TPSGC, ses agents, experts-conseils, entrepreneurs ou employés fournissent ces documents et renseignements « tels quels », sans garantie implicite ou explicite de quelque nature que ce soit en ce qui concerne l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information, et sans garantie de qualité marchande ni d'adéquation pour une fin donnée. TPSGC n'assume aucune responsabilité légale ou autre quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'utilité des plans, dessins et renseignements y apparaissant, et recommande que les utilisateurs fassent preuve de prudence et de jugement en ce qui concerne leur utilisation, ou fassent appel aux conseils de professionnels.

Étant donné ce qui précède, en aucune circonstance TPSGC ne sera tenu responsable, envers quiconque, qu'il s'agisse d'une personne ou d'une entité commerciale, pour quelque dommage direct, indirect, spécial, consécutif ou autre, associé à l'utilisation de plans, de dessins, de données ou de toute information en découlant, y compris, sans toutefois s'y limiter, toute perte de profits ou interruption d'activités commerciales.

2.7 Droit d'auteur

La *Loi sur le droit d'auteur* interdit que tous les travaux (y compris les dessins, les cartes, les photographies et ainsi de suite) soient copiés sans permission. Le fait de copier un travail se nomme « violation du droit d'auteur ». La copie, dont le couper-coller, la reproduction, la publication ou la transmission, de tout travail sans permission *par quelque moyen que ce soit* est considérée comme une violation du droit d'auteur. Le droit d'auteur de tout travail est protégé, même si ce n'est pas exprimé formellement.

Sous réserve de tous les droits ou privilèges de la Couronne, le droit d'auteur sur les œuvres préparées ou publiées par l'entremise, sous la direction ou la surveillance de Sa Majesté ou d'un ministère du gouvernement, appartient, sauf stipulation conclue avec l'auteur, à Sa Majesté. La propriété du droit d'auteur peut aussi être transférée à un client en vertu d'un contrat écrit. **L'utilisation sans permission, en tout ou en partie, de tout contenu appartenant à La Couronne est strictement interdite.**

3.0 Norme de dessin assisté par ordinateur de TPSGC

La norme en conception et dessin assisté par ordinateur de TPSGC décrite dans cette section est générale et, dans le contexte de la demande de proposition, des directives particulières peuvent être ajoutées.

3.1 Présentation des fichiers

Les fichiers doivent être conformes aux règles obligatoires suivantes :

- Le dessin doit être purgé de toutes les définitions non utilisées tels noms de calques, styles de texte, styles de cotation, filtres de calques, blocs, etc.
- Le dessin ne doit contenir aucune définition d'objet sans géométrie comme du texte vide ou des blocs sans objets.
- Aucun objet ne doit résider sur le calque 0 ou DEFPOINTS à l'exception des objets contenus dans les définitions de blocs et les cotes. Utiliser la propriété de calque « tracer/ne pas tracer » (Plot/Non plot) plutôt que le calque Defpoints.
- Le dessin ne doit contenir aucune erreur détectable à l'aide d'un audit informatique (commande Audit).
- Les dessins doivent être modélisés à l'échelle réelle (en unités réelles) dans l'espace modèle, le texte, les symboles, les hachurés et les épaisseurs de ligne devant être ajustés selon le facteur d'échelle pertinent.

Les fichiers présentés doivent aussi suivre les règles de bonnes pratiques suivantes :

- Lorsque le type de dessin s'y prête, les lignes doivent être dessinées en mode orthogonal.
- Tous les points d'intersection des extrémités de vecteurs doivent être fermés.
- Le dessin doit être enregistré avec la mise en forme appropriée (dimensions du papier, style du tracé, surface du tracé, échelle du tracé, etc.). La présentation principale « layout » doit être active et toutes les métavues ajustées et verrouillées à la bonne échelle.

3.2 Norme régissant les calques

Tous les fichiers numériques en CDAO doivent adhérer à la norme régissant les calques de TPSGC. La norme facilite la gestion des données en utilisant une nomenclature et une structure de calques pour organiser les données du dessin en les triant selon des groupes de données apparentées.

[Voir l'annexe A - Calques CDAO](#) pour la liste complète des calques.

[Voir l'annexe B - Description des champs de calques](#) pour la liste des abréviations et des descriptions utilisées pour créer les noms de calques.

3.2.1 Tris des données graphiques en groupes de données apparentées

Les calques servent à trier les objets illustrés par les dessins au trait (mais ne servent pas à trier l'épaisseur des traits, les types de lignes, les couleurs ou autres données). Il s'agit du seul moyen d'identifier ce que les entités sont censées représenter sur un écran graphique sans avoir recours à l'annotation (p. ex., est-ce qu'un rectangle représente la silhouette d'un bâtiment, un socle de béton, un réservoir de stockage ou s'agit-il de l'encadré d'une annotation?). La norme sur l'organisation des calques de TPSGC doit servir à créer les calques destinés à porter les groupes de données apparentées.

Pour simplifier les calques, les données de dessin peuvent être réparties en deux groupes principaux : Données principales et Données complémentaires. Le degré de complexité et le nombre de calques nécessaires pour définir les deux groupes diffèrent considérablement.

3.2.2 Données principales

Les données principales sont surtout comprises dans les vues en plan de l'installation, c.-à-d., fond de plan, plan d'étage, plan de situation, etc. Ce type de données nécessite la stricte conformité avec l'affectation des noms des calques et le groupement correct des données. Il est impératif que les dessins au trait servant à illustrer des composants d'installation soient tracés à partir des renseignements les plus récents et les plus précis qui soient. Les dessins au trait servant à illustrer des objets doivent être placés sur le bon calque normalisé conformément au type de données qu'ils représentent. Par exemple, sur un plan d'étage, les murs, portes, fenêtres et accessoires de salle de bain doivent figurer sur des calques distincts.

3.2.3 Données complémentaires

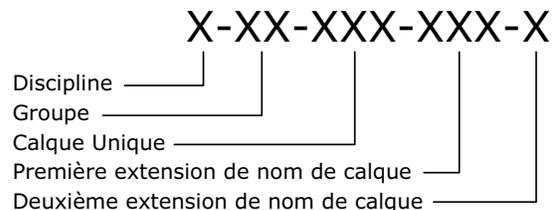
Les données complémentaires comprennent les coupes, détails, nomenclatures et légendes, cartouches, etc. Ce type de données nécessite une ventilation de calques minimale. Les dessins au trait de détail représentant des composants différents n'ont pas besoin d'être placés sur des calques distincts. Par exemple, un détail de construction de bâtiment peut comprendre un dessin au trait de mur de fondation, de mur d'ossature, de planchers et de toit sur un seul calque. Cependant, les dimensions, annotations et hachures doivent être placés sur des calques distincts.

3.2.4 Convention d'affectation des noms des calques

L'organisation en calques des données CDAO doit être conforme à la convention d'affectation des noms des calques. Le calque constitue l'outil de base d'organisation et de gestion des renseignements graphiques. Les calques servent à trier les objets graphiques en groupes de données apparentées. TPSGC a mis au point un modèle alphanumérique et modulaire d'affectation des noms des calques qui permet le tri de ces données d'une manière particulière.

La structure de nom de calque comporte cinq champs séparés par des traits d'union.

- Les trois premiers, c.-à-d., discipline, groupe et calque unique, sont obligatoires
- Les deux autres champs – première et seconde extension de nom de calque – sont facultatifs, ce qui permet de préciser l'identification au besoin.



Se reporter à [Annexe A – Calques CDAO](#) pour la liste des calques les plus fréquemment utilisés et leur description.

Se reporter à [l'annexe B - Description des champs de calques](#) pour une description détaillée des quatre derniers champs de la structure des noms de calques.

Les noms de calque comptant deux champs (X-XX) ne doivent être utilisés que dans des circonstances précises et avec l'approbation de TPSGC.

Champ de discipline X-XX-XXX

Ce champ indique la discipline dont relève le contenu du calque. Lorsqu'un objet ne peut pas être associé à une discipline particulière ou est commun à toutes les disciplines, la lettre « G » représentant l'information générale peut être entrée dans le champ.

Liste des champs de discipline :

A	Architecture
B	Ingénierie des ponts et barrages
C	Génie civil, travaux de construction et aménagement paysager
E	Systèmes électriques
G	Information générale
H	Éléments mécaniques
I	Aménagement intérieur
L	Arpentage légal
M	Travaux maritimes
R	Immobilier et organisation de l'espace
S	Structure du bâtiment

Champ de groupe X-XX-XXX

Ce champ indique les groupes des types courants de données de dessin propres à chacune des disciplines. Les groupes définis pour chaque discipline figurent dans la liste des calques de [l'annexe A - Calques CDAO](#). Outre les champs de groupe définis dans la liste des calques, il existe quelques groupes communs à toutes les disciplines servant à représenter les données graphiques comme les coupes et les détails, etc. Une liste exhaustive des champs de calque est aussi décrite à [l'annexe B - Description des champs de calques](#).

Exemple de champs de groupe communs à toutes les disciplines :

BO	Bordereau
GL	Généralités
PN	Plan
QU	Quadrillage

Champ de calque unique X-XX-XXX

Le champ de calque unique sert à subdiviser les catégories créées pour identifier précisément chacun des calques. Les abréviations pour le calque unique permettent de d'inclure des renseignements sur les propriétés physiques, les matériaux, les graphiques, le texte et les données relatives aux disciplines tels les systèmes de construction. Les abréviations calque unique sont listés à [Annexe A – Calques CDAO](#) et [Annexe B – Description des champs de calques](#)

Première extension de nom de calque (optionnel)X-XX-XXX-XXX-X

La première extension de nom de calque, tout comme le champ de calque unique, permet d'inclure des renseignements sur les propriétés physiques, les matériaux, les graphiques, le texte et les données relatives aux disciplines. Les mêmes abréviations que pour le champ de calque unique sont utilisées. Elles peuvent être ajoutées à n'importe quel nom de calque respectant la norme. Elles peuvent aussi servir de valeur de champ de calque unique selon le cas.

Exemple de champs de calque unique communs à toutes les disciplines :

(Voir l'[annexe B - Description des champs de calques](#) pour la liste complète)

Propriétés physiques :

AUD	Au-dessus du niveau du sol
EQU	Équipement
EXT	Extérieur
HOR	Horizontal
INT	Intérieur
OUV	Ouverture
PTR	Nœud, point de référence
RET	Retour
SOU	Sous-terrain
VER	Vertical
URG	Urgence

Matériaux :

ACI	Acier
ASP	Asphalte
BET	Béton
BLC	Bloc
BOO	Bois d'œuvre
BRQ	Brique
FIN	Finition, revêtement
GRV	Gravier
ISO	Isolation
PIR	Pierre
PLQ	Plastique
TAP	Tapis
TUI	Tuile

Graphiques :

3MT	Composants de modèles tridimensionnels
CON	Contours
COU	Couleur
HAC	Hachures
NUM	Numérisation ou vectorisation d'un balayage
PRO	Profils
SPE	Spécial
SYM	Symboles
TAB	Tables
TEM	Temporaire
TRI	Lignes de dessin au trait

Textes :

ATT	Attributs
DIM	Dimensions
NUI	Numéros d'identification
POC	Points cotés
TEX	Texte, annotations, bulles de détails, échelles graphiques

Deuxième extension de nom de calque (optionnel) X-XX-XXX-XXX-**X**

La deuxième extension de nom de calque permet d'inclure des renseignements touchant la géométrie, l'état de la construction (nouveau, existant), la deuxième langue ou une numérotation des propositions. Les extensions peuvent être utilisées sur n'importe quel calque valide. L'[Annexe B – Description des champs de calques](#) contient la liste complète des abréviations utilisées pour la deuxième extension de nom de calque ainsi que leur description.

Formats de noms de calque valides

Les quatre variables de nom de calque acceptées sont les suivantes :

Obligatoires:		
	Champ de discipline :	Architecture
	Champ de groupe :	Murs
	Champ de couche unique	Extérieur
A-MU-EXT		Facultatifs:
A-MU-EXT-BRQ	Première extension de nom de calque :	Brique
A-MU-EXT-E	Deuxième extension de nom de calque :	Existant
A-MU-EXT-BRQ-E	Deuxième extension de nom de calque :	Existant

Exemple de texte de forme libre:

Ajouter un trait de soulignement à la fin d'un nom de calque valide pour ajouter du texte de forme libre au nom du calque, p. ex. :

M-RH-SON_-1.0	Sondages à une profondeur de 1,0 m
M-RH-LHM_14 janvier 1990	Laisse de haute mer à une date particulière

Exemples de plan d'étage existant :

Lorsqu'un plan est particulièrement identifié par la mention « Nouveau » (ou « Existant »), le modificateur d'extension d'état de construction N (ou E) peut être omis, mais toutes les extensions d'état de construction différentes doivent être incluses.

A-MU-INT-N	Architecture – Mur – Intérieur – Nouveau
A-MU-INT-X	Architecture – Mur – Intérieur – Enlever
A-MU-CON	Architecture – Mur – Ligne de contour extérieur (Existant, implicite)
A-PO-INT	Architecture – Porte – Intérieur (Existant, implicite)
A-PO-INT-N	Architecture – Porte – Intérieur – Nouveau
A-FN-EXT	Architecture – Fenêtre – Extérieur (Existant, implicite)

Exemples de symbole :

Lorsqu'un symbole sert à illustrer un objet, on doit le placer sur un calque de symbole, comme dans les exemples suivants.

E-DS-SYM	Électricité – Distribution sur le site – Symboles (Colonne de service, luminaire, etc.)
G-CT-SYM	Général – Cartouche – Symboles (Plans repère, flèche nord, échelle, etc.)

Exemples de détails :

Les dimensions, annotations et hachures doivent être séparées comme l'indiquent les exemples ci-dessous. La couleur de la majorité des entités d'un calque devrait être appliquée « ByLayer » et particulièrement pour obtenir différentes épaisseurs de trait sur ce calque.

G-DT-TRI Général - Détail – Dessin au trait (Dessins au trait de murs, de planchers et de toit)

G-DT-TEX Général - Détail – Texte (Annotations, titre, échelle graphique, etc.)

G-DT-DIM Général - Détail – Dimensions (Cotations)

G-DT-HAC Général - Détail – Hachures (Isolation, fil du bois, etc.)

Exemples de tableau :

A-BO-TRI Architecture – Bordereau – Dessin au trait (Lignes des tableaux)

A-BO-TEX Architecture – Bordereau – Texte (Texte dans les tableaux)

Exemples de vues en plan

Les données complémentaires peuvent aussi paraître sur les vues en plan.

H-PN-TEX Mécanique – Plan – Texte (Titres, échelles graphiques, annotations en bulles)

S-PN-DIM Structure – Plan – Cotations (Cotation sur les plans structuraux)

3.2.5 Norme d'assignation des couleurs : Couleurs des calques et largeur des plumes

La couleur doit servir à définir l'épaisseur de trait à l'intention du traceur. Des couleurs pertinentes doivent être attribuées aux calques et les entités doivent être créées à raison d'une couleur « ByLayer » autant que possible, sauf pour la création de symboles. Quand le fichier CTB standard de TPSGC est fourni par la région, ce dernier doit être utilisé.

Paramètres proposés d'épaisseur de trait :**Très mince – 0,10 mm**

Hachures

Mince – 0,15 mm à 0,25 mm

Lignes de cote

Lignes fantômes (PHANTOM)

Lignes de niveau normales

Lignes de quadrillage

Lignes d'axe/axe

Lignes de repère et de rappel

Normal – 0,30 mm à 0,50 mm

Lignes de contour cachées

Texte – Normal (0.3 mm)

Texte – Sous-en-tête (0.5 mm)

Courbe maîtresse

Contours des objets visibles

Épais – 0,70 mm

Vues en coupe/

Lignes de prolongement/

Lignes de coupe

en plan

lignes de référence

Texte – Titres/en-têtes principaux

Très épais – 1,00 mm

Contour du cartouche

3.2.6 Possibilité de création de nouveaux calques

Comme toutes les possibilités ne sont pas comprises dans la liste actuelle des calques, il est possible, et parfois nécessaire, de créer de nouveaux noms de calque pour certains objets.

Comme dans l'exemple précédent, si on se fie à la liste des calques d'éléments électriques, le nom de calque E-SD-SYM semble invalide, mais il est acceptable de créer un calque en ajoutant une *première extension de nom de calque* existant à un *champ de discipline de groupe* existant. Voici les règles de création de nouveaux calques :

- a) Le bon calque normalisé de l'objet ne doit pas déjà exister.
- b) Le format normalisé doit être respecté.
- c) Il faut utiliser une abréviation de discipline existante. (**E-DS-SYM**)
- d) Il faut employer une abréviation de champ de groupe existant. (**E-DS-SYM**)
- e) Il faut se servir du groupe de trois caractères tiré du champ de calque unique ou de la première extension de nom de calque. (**E-DS-SYM**)

3.3 Norme régissant les blocs

Les blocs AutoCAD® sont utilisés pour grouper des entités. Il ne faut **pas** décomposer ces blocs graphiques. Les blocs représentant des objets simples ou des symboles ne doivent pas contenir de blocs imbriqués (blocs constitués de blocs). L'utilisation des groupes est préférable lorsqu'il s'agit de regrouper des blocs simples, par exemple, une table et des chaises. La plupart des symboles doivent être créés avec un type de ligne et une couleur « ByBlock », ce qui permet de contrôler entièrement l'apparence du symbole. Le symbole adoptera automatiquement les propriétés du calque sur lequel il est placé, mais ces propriétés peuvent être modifiées pour répondre à des besoins indépendants des paramètres du calque.

La création et l'insertion de blocs AutoCAD® comportent deux catégories et chacune d'elle est assortie de règles fondamentales :

1. Blocs **simples** à un seul type de données, p. ex., appareils sanitaires, mobilier

- a) Créés sur le calque « 0 ».
- b) Doivent être insérés sur le calque pertinent, p. ex., bloc de chaise de bureau inséré sur le calque I-MO-SIE.

2. Graphiques **complexes** nécessitant l'emploi de plusieurs types de données

- a) Chaque type de donnée est créé sur son calque pertinent.
- b) La couleur et le type de ligne doivent être « ByLayer » ou « ByBlock » pour qu'ils puissent être assignés au symbole sans égard aux propriétés du calque sur laquelle le symbole est inséré, p. ex., cartouches créés avec des objets sur différentes calques.

Les objets pouvant être représentés par des blocs AutoCAD® sont classés comme étant soit des symboles soit des objets graphiques.

3.3.1 Objets graphiques

Les objets graphiques sont des blocs AutoCAD® constituant des représentations graphiques aux dimensions exactes d'objets réels. Un objet graphique peut être une représentation simplifiée d'un composant ou d'un élément de bâtiment, comme un bureau ou une chaise, mais sa représentation est exacte en ce qui concerne ses principales dimensions. L'échelle du dessin n'a aucune incidence sur l'insertion d'objets graphiques. Un objet graphique peut être fixe ou variable, et les règles de base pour la création et l'insertion de ces objets doivent être respectées :

1. Fixe – sans échelle
 - a) Les objets doivent être créés pleine grandeur.
 - b) Les objets graphiques doivent être insérés dans l'espace modèle à une échelle 1 par 1.
2. Variable – Proportionné pour représenter des objets de différentes grandeurs, comme des portes, tables rondes, etc.
 - a) Les objets doivent être créés dans un carré 1 par 1.
 - b) Les blocs doivent être insérés en utilisant les dimensions réelles des objets qu'ils représentent dans l'espace modèle.

3.3.2 Symboles (« *annotative* »)

Les symboles consistent en des blocs AutoCAD® constituant des représentations illustrées d'objets réels non dessinés à l'échelle, comme le symbole de prise électrique. L'échelle de dessin influe sur les symboles de la même manière qu'elle touche les annotations et, par conséquent, les symboles doivent être insérés dans un dessin d'exécution selon un facteur d'échelle correspondant à l'échelle de dessin ou de traçage voulue.

 Nota : Il est maintenant possible de créer des blocs de symboles pouvant se proportionner automatiquement à n'importe quelle échelle. Afin d'éviter toute confusion, il est fortement recommandé de n'utiliser qu'une seule méthode pour un projet donné, à savoir l'approche traditionnelle, qui permet à l'utilisateur de choisir l'échelle d'insertion, ou l'option « *annotative* », qui se charge automatiquement de l'échelle d'insertion.

Il est impératif d'observer les règles de base de création des symboles :

- a) Les symboles doivent être dessinés aux dimensions réellement tracées et ils doivent être plus grands que 2.5 mm. L'option « *annotative* » peut également être sélectionnée au moment de créer le bloc.
- b) Les symboles doivent être insérés avec l'échelle de traçage s'ils sont insérés dans un espace modèle et à l'échelle 1 s'ils sont insérés dans l'espace papier « Layout », c.-à-d. 50 x dans un plan d'étage de 1:50 en espace modèle ou 1 x dans une feuille de dessin 1:1 en espace papier. Si l'option *annotative* était sélectionnée au moment de créer le bloc, ce dernier se proportionnera automatiquement au moment de l'insertion.

3.3.3 Banque de blocs

Étant donné les besoins particuliers de chaque projet et leur immense diversité, il n'existe pas de banque de blocs nationale à TPSGC.

- a) Si une banque de blocs accompagne un projet, l'expert-conseil/le service de CDAO doit l'utiliser.
- b) Tous les blocs doivent être créés conformément aux règlements décrits dans cette norme.
- c) L'utilisation de blocs doit être uniforme pour tous les jeux de dessin du projet.
- d) Si aucun bloc n'est fourni, l'expert-conseil/le service de CDAO doit faire approuver sa banque au préalable par TPSGC.

3.3.4 Appellation des blocs

Une bonne structure d'appellation des blocs est très importante pour permettre la création et la gestion de tableaux, de légendes, d'inventaires etc. Si l'expert-conseil/le service de CDAO utilise sa propre banque de

blocs, il doit utiliser une convention d'appellation pertinente qui doit être approuvée au préalable par le technologue principal.

3.4 Norme régissant les styles de texte

Les styles de texte utilisés pour les dessins doivent être créés avec les fichiers de polices de caractères normales SHX ou les polices de caractères TTF suivantes : Arial, Arial Narrow et StylusBT et les polices de caractères fournies spécialement par TPSGC.

L'utilisation de styles de texte annotatifs est permise.

L'utilisation des styles de texte doit être uniforme dans chaque jeu de dessins du projet et est limitée à un maximum de 4 polices de caractères par projet qui seront déterminées en collaboration avec TPSGC.

La hauteur de ces styles de texte doit être réglée à 0 (non fixe), sinon la variable de hauteur des lettres des dimensions, DIMTXT, sera annulée et la hauteur des lettres des dimensions et du texte normal ne changera pas pour répondre aux exigences des différentes échelles.

Les caractères dans les notes en français devraient être accentués qu'ils soient en minuscule ou en majuscule.

Les logos de compagnies privées ne doivent pas contenir de polices de caractères spéciales.

Les paragraphes doivent être créés avec des objets MTEXT.

Nota : Il est maintenant possible de créer des styles de texte annotatifs pouvant se proportionner automatiquement à n'importe quelle échelle. Afin d'éviter toute confusion, il est fortement recommandé de n'utiliser qu'une seule méthode pour un projet donné : styles de texte traditionnels ou annotatifs.

3.4.1 Appellation des styles de texte

Les noms des styles de texte devraient refléter les informations suivantes :

- Usage.
- Nom de la police de caractères.
- Tout autre effet spécial (si nécessaire).

Exemples :

NOTES_SIMPLEX	Style de texte qui utilise SIMPLEX pour les notes.
TITRE_ARIAL_FL-1.2	Style de texte qui utilise ARIAL et un facteur de largeur de 1.2 pour les titres.
SPECIAL_SIMPLEX_AO-20	Style de texte qui utilise SIMPLEX et un angle oblique à 20° pour les notes spéciales.
NOTES_ARIAL Annotative	Style de texte qui utilise ARIAL, avec la propriété « <i>annotative</i> » activée pour les remarques.

3.4.2 Hauteur des lettres

Hauteur normalisée des lettres des :

Notes, dimensions, annotations, etc.	2.5 mm
Sous-en-têtes	3.5 mm
En-têtes principaux	4.5 mm

Les lettres de moins de 2.5 mm ne peuvent être utilisées que dans des conditions particulières, ce qui doit être approuvé par TPSGC.

3.5 Norme régissant les styles de cotation et les styles de ligne de repère multiple

Toutes les cotations doivent être créées sur les entités dans l'espace modèle et être associatives.

Les styles de cotation et styles de ligne de repère multiple « *annotative* » sont permis. Toutefois, à l'instar des blocs et des styles de texte, il est fortement recommandé de n'utiliser qu'une seule approche pour un ensemble de dessins donné, à savoir, l'ensemble de styles de cotation traditionnels avec différentes échelles globales pour différentes échelles d'impression ou des styles de cotation annotative qui s'ajustent automatiquement selon l'échelle du dessin.

Deux formats servent pour la plupart des applications des projets de TPSGC :

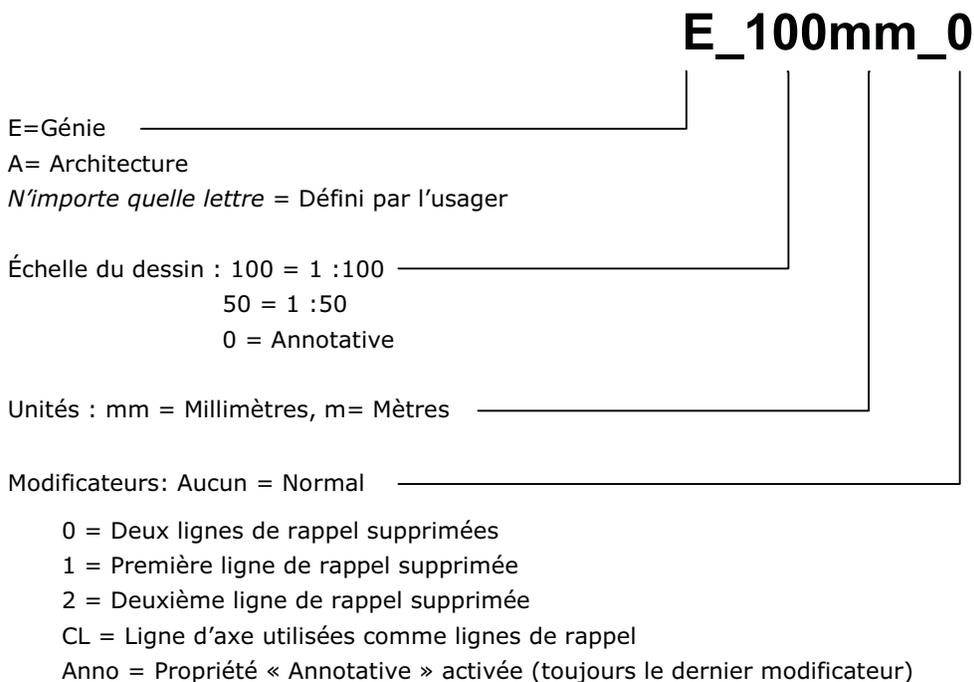
- a) Génie : flèches indiquant la fin de la mesure des cotes et la pointe des lignes de repère
- b) Architecture : traits indiquant la fin de la mesure des cotes et pointes de flèche pour les lignes de repère.

3.5.1 Appellation des styles de cotation

L'utilisation du style de cotation doit être uniforme dans chaque jeu de dessins du projet. L'utilisation du style de cotation réduit le temps nécessaire pour créer, modifier et mettre à jour les dimensions. Pour créer les styles de cotation, il faut préciser les valeurs d'un nombre de variables de dimensions et sauvegarder le style assorti d'un nom unique. Le style de cotation commande l'aspect de toutes les dimensions créées pendant que le style est activé. Les changements apportés au style de cotation touchent automatiquement les dimensions associées.

Il est interdit d'utiliser des propriétés modifiées « *override* ». Un nouveau style de cotation doit être créé pour travailler avec des propriétés différentes.

Voici le format des noms de style de cotation :



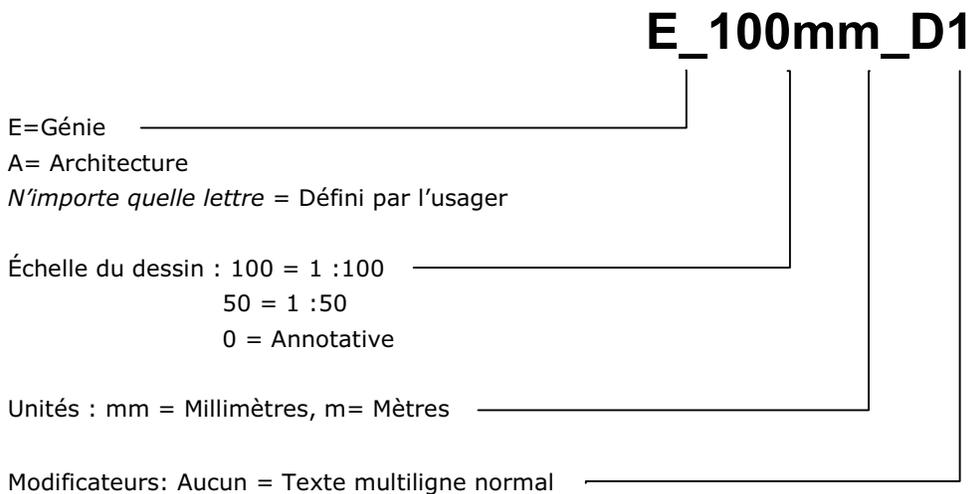
Exemples :

A_50mm	Architecture; cotation normale des plans d'étage
A_0mm_Anno	Architecture; cotation avec la propriété « annotative » activée
A_50mm_0	Architecture; cotation sans ligne de rappel à la dimension des lignes de quadrillage
E_1000m	Génie; cotation normale des plans de situation, le mètre étant l'unité de base
A_50mm_CL	Architecture ; cotation avec des lignes d'axe comme lignes de rappel
E_100mm_CL_Anno	Génie ; cotation avec des lignes d'axe comme lignes de rappel et propriété « annotative » activée

3.5.2 Appellation des styles de ligne de repère multiple

L'utilisation du style de ligne de repère multiple doit être uniforme dans chaque jeu de dessins du projet.

Voici le format des noms de style de cotation :



D1 = Ligne de repère multiple avec bulle de référence des détails (D2, D3 pour les autres bulles de référence de détails)

S = Ligne de repère multiple avec bulle de référence oblong

C = Ligne de repère multiple avec bulle de référence ronde

B = Ligne de repère multiple avec bulle de référence carrée

H = Ligne de repère multiple avec bulle de référence hexagonale

T = Ligne de repère multiple avec bulle de référence triangulaire

Anno = Propriété « Annotative » activée (toujours le dernier modificateur)

Exemples:

A_50mm	Ligne de repère multiple avec texte multiligne normal et police de caractère architecturale
A_0mm Anno	Ligne de repère multiple avec texte multiligne annotatif et police de caractère architecturale
E_50mm_D1	Ligne de repère multiple avec bulle de référence des détails
E_0mm_C_Anno	Ligne de repère multiple avec bulle de référence ronde annotative

3.6 Norme régissant les types de lignes et hachures

L'aspect des types de ligne du dessin est déterminé par les variables du système MEASUREMENT, LTSCALE, MSLTSCALE et PSLTSCALE.

- La variable MEASUREMENT sert à déterminer le fichier de description de type de ligne à utiliser pour le chargement des types de ligne :

La valeur « **1** » définit implicitement les fichiers de mesures **métriques acadiso.lin et acadiso.pat.** (Voir Nota 1.)

La valeur « **0** » définit implicitement les fichiers de mesures **anglaises acad.lin et acad.pat.** Ceux-ci ne doivent pas être utilisés (Voir nota 2.)

- La variable LTSCALE sert à régler le facteur d'échelle de type de ligne global.
- La variable PSLTSCALE définit l'aspect du type de ligne dans l'espace papier.
- La variable MSLTSCALE définit l'aspect du type de ligne dans l'espace modèle, avec l'échelle « *annotative* » (variable du système CANNOSCALE dans AutoCAD 2008+). Quand la variable MSLTSCALE est utilisée, la valeur de la variable LTSCALE doit être fixée entre 0.5 et 1.

 Nota 1 : Les dessins ne doivent pas contenir de types de ligne simples, types de lignes complexes ou hachures différents de ceux qui sont respectivement définis dans les fichiers ACADISO.LIN et ACADISO.PAT livrés avec les produits Autodesk basés sur AutoCAD® ou d'autres types de ligne fournis par TPSGC.

 Nota 2 : Les types de ligne et hachures contenus respectivement dans les fichiers ACAD.LIN et ACAD.PAT ne doivent pas être utilisés étant donné qu'ils sont conçus pour être utilisés avec des dessins en mesures anglaises. Voici les valeurs de variables à entrer pour obtenir un aspect de type de ligne et des résultats de traçage uniformes :

1. Dessins définitifs: La page titre doit être dans l'espace papier avec plusieurs fenêtres (VIEWPORT) ajustées à l'échelle requise.

- a) MEASUREMENT = 1
- b) LTSCALE = Entre 0.5 et 1.0 (voir nota 3)
- c) PSLTSCALE = 1 (activé)

 Nota 3 : La valeur de la variable LTSCALE devrait être réglée entre 0.5 et 1.0 lorsqu'on imprime dans l'espace papier, dépendant de la grandeur des types de ligne utilisés.

Ne pas régler l'échelle de type de ligne au niveau des entités. L'échelle actuelle d'objet (*Current Object Scale*) de la boîte de dialogue *Linetype Properties* (propriétés de type de ligne) (variable du système CELTSCALE) doit être réglée à 1.0 de façon à garantir que les nouvelles entités créées ne soient pas affectées par une échelle de type de ligne autre que la variable LTSCALE.

Afin d'assurer un traçage et une numérisation uniforme des fichiers, les hachures de type « SOLID » imprimées dans des échelles de gris ne sont pas permises.

3.7 Cartouches et échelles graphiques

3.7.1 Configuration des cartouches

Les dessins terminés doivent être conformes à la norme de composition suivante :

- a) Les feuilles de cartouches doivent toujours être insérées dans une présentation « layout » au point d'insertion 0,0,0 avec facteur d'échelle de 1 et angle de rotation de 0.

- b) Les graphiques de l'espace modèle doivent paraître dans la présentation dans les métavues « viewport » correctement mises à l'échelle.
- c) Il ne doit y avoir qu'un seul cartouche par plan (layout).
- d) Le cartouche ne doit pas être décomposé. On doit utiliser les attributs du cartouche pour y insérer les informations du dessin.
- e) Aucune entité ne doit se trouver en dehors du périmètre de la cartouche.

3.7.2 Information dans les cartouches

Tous les dessins du projet doivent être compilés sur les feuilles normalisées fournies par TPSGC. Le technologue principal de chaque projet coordonnera le format de la feuille à utiliser, fournira un cartouche normal et déterminera le contenu des champs du cartouche.

Chaque cartouche doit contenir les renseignements suivants :

- a) Nom du projet.
- b) Adresse.
- c) Titre du dessin, par exemple, plan d'étage, bâtiment.
- d) Mesuré ou conçu par et la date.
- e) Dessiné par et la date.
- f) Approuvé par et la date.
- g) Gestionnaire de projet.
- h) Numéro du projet de TPSGC.
- i) Soumission.
- j) Numéro du dessin.
- k) Tableau de révision.
- l) Identification de l'expert-conseil ou du service de dessin.
- m) Flèche du nord.
- n) Plan du site (s'il y a lieu).

3.7.3 Échelles des en-têtes et titres et échelle graphique

Pour faciliter la mise à l'échelle à partir de reproductions réduites ou agrandies, chaque plan, coupe, détail, élévation, profil, etc. d'une feuille de dessin terminé doit être accompagné d'une échelle graphique. Cette échelle doit être placée immédiatement sous l'en-tête pertinent sur le tracé final.

3.8 Systèmes de mesure et échelles normales

Il faut se servir du Système international d'unités (SI) dans tous les dessins. L'unité des dimensions linéaires est le millimètre, sauf lorsque la portée du dessin nécessite l'utilisation du mètre, p. ex., dans les plans de situation. Les nombres entiers désignent des millimètres, p. ex., 435, 4300, etc. et les nombres à trois décimales désignent des mètres, p. ex., 5.435, 4.300, etc. Toutes les autres dimensions et annotations devraient être accompagnées du symbole pertinent.

Échelles de métavues privilégiées

1:1	1:25	1:500
1:2	1:50	1:1000
1:5	1:100	1:2000
1:10	1:200	1:5000
1:20	1:250	1:10000

4.0 Conventions d'appellation des fichiers de dessin

Toutes les données CDAO présentées doivent être disposées selon un format logique qui facilite l'accès et la modification par l'utilisateur. La présente norme établit la structure des renseignements et simplifie la saisie, la manipulation, le stockage et la récupération des données aux différentes étapes de la conception et de l'exploitation de l'installation pendant tout son cycle de vie.

Annexe A – Calques CDAO

Le tableau suivant énumère les noms de calques les plus utilisés de la norme régissant les calques de TPSGC. Il est toujours possible de créer de nouveaux noms de calques en utilisant les extensions listées à [l'annexe B – Description des champs de calques](#). Les abréviations anglaises sont représentées à titre indicatif seulement et ne devraient être utilisées que dans les dessins annotés en anglais.

Les groupes de calques comprennent parfois une subdivision supplémentaire permettant de regrouper des ensembles de calques représentant des systèmes de construction ou des catégories de données apparentées. Chaque subdivision contient un calque principal (souligné) et des calques complémentaires (en gris) permettant de subdiviser l'information avec une plus grande précision lorsque requis. L'utilisation des calques complémentaires est facultative et dépend des exigences du dessin.

Architecture		
Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
A-CI	Circulation	A-CI
<u>A-CI-ELE</u>	<u>Ascenseurs, plateformes</u>	<u>A-CI-ELE</u>
A-CI-ELE-ACF	Plateformes élévatrice pour accès faciles	A-CI-ELE-BRF
<u>A-CI-ESC</u>	<u>Escaliers et échelles</u>	<u>A-CI-STR</u>
A-CI-ESC-ROU	Escaliers roulants	A-CI-STR-ESC
A-CI-HOR	Convoyeurs horizontaux, trottoirs roulants	A-CI-CVY
<u>A-CI-RAM</u>	<u>Rampes</u>	<u>A-CI-RMP</u>
A-CI-RAM-ACF	Rampes à accès facile	A-CI-RMP-BRF
A-FN	Fenêtres	A-WD
A-FN-ALL	Allèges de fenêtres	A-WD-SIL
A-FN-EXT	Carreaux et cadres de fenêtres extérieures	A-WD-EXT
<u>A-FN-INT</u>	<u>Carreaux et cadres de fenêtres intérieures, fenêtres latérales</u>	<u>A-WD-INT</u>
A-FN-INT-CLS	Fenêtres intérieures dans une cloison	A-WD-INT-PRT
A-FN-SUR	Fenêtres surélevées	A-WD-OVH
A-GL	Généralités	A-GL
A-GL-ATT	Attributs sur les blocs	A-GL-ATT
A-GL-DIM	Cotes architecturales générales	A-GL-DIM
A-GL-LIS	Information générale	A-GL-RME
A-GL-NUI	Identification, points d'élévation	A-GL-IDN
A-GL-TEM	Lignes représentant les constructions en cours, aides temporaires	A-GL-TMP
A-GL-TEX	Texte général	A-GL-TXT
A-MU	Murs non porteurs	A-WL
<u>A-MU-ACC</u>	<u>Éléments architecturaux ou de protection (butoirs, gardes)</u>	<u>A-WL-ACC</u>
A-MU-ACC-ACF	Accessoires pour accès facile (barres d'appuie etc.)	A-WL-ACC-BRF
A-MU-CON	Contours des murs, tracé du bâtiment, remises, etc.	A-WL-OLN
<u>A-MU-EXT</u>	<u>Murs extérieurs</u>	<u>A-WL-EXT</u>
A-MU-EXT-HAC	Hachures des murs extérieurs	A-WL-EXT-HAT
<u>A-MU-FIN</u>	<u>Revêtements muraux</u>	<u>A-WL-FIN</u>
A-MU-FIN-NUI	Description, identification du revêtement mural	A-WL-FIN-IDN
<u>A-MU-INT</u>	<u>Murs intérieurs</u>	<u>A-WL-INT</u>
A-MU-INT-BAS	Murs intérieurs - murs bas	A-WL-INT-LOW
A-MU-INT-BAS-CLS	Cloisons intérieures - murs bas	A-WL-INT-LOW-PRT
A-MU-INT-CLS	Cloisons intérieures	A-WL-INT-PRT
<u>A-MU-LIN</u>	<u>Linteaux des portes et fenêtres</u>	<u>A-WL-HED</u>
A-MU-LIN-CLS	Linteaux des portes et fenêtres sur cloisons intérieures	A-WL-HED-PRT
A-MU-SAT-CLS	Cloisons de salles de toilette	A-WL-WSR-PRT
A-PC	Planchers	A-FL
<u>A-PC-CMP</u>	<u>Comptoirs</u>	<u>A-FL-CTP</u>
A-PC-CMP-CLS	Comptoirs sur les cloisons intérieures	A-FL-CTP-PRT
A-PC-EBE	Ébénisterie et menuiserie préfabriquée	A-FL-MIL
<u>A-PC-FIN</u>	<u>Revêtements de plancher</u>	<u>A-FL-FIN</u>
A-PC-FIN-NUI	Description, identification du revêtement de plancher	A-FL-FIN-IDN
A-PC-NIV	Changements de niveau, rampes, fosses pour camion	A-FL-LEV

A-PC-OUV	Trappes, ouvertures dans les planchers	A-FL-OPN
A-PC-SUR	Planchers surélevés	A-FL-RAS
A-PC-SUS	Objets suspendus, lanterneaux, porte-à-faux, soffites	A-FL-OVH
A-PF	Plafonds	A-CL
A-PF-FIN	Revêtements de plafond	A-CL-FIN
A-PF-FIN-NUI	Description, identification du revêtement de plafond	A-CL-FIN-IDN
A-PF-GYP	Caissons de plafond	A-CL-BKH
A-PF-OUV	Ouvertures, traversées, puits de lumière	A-CL-OPN
A-PF-TRA	Trame de plafond	A-CL-GRD
A-PF-TRA-SCD	Trame de plafond secondaire	A-CL-GRD-SCD
A-PN	Information sur le plan	A-PL
A-PN-CON	Aperçu de l'information sur le plan ouvert de l'étage inférieur	A-PL-OLN
A-PO	Portes	A-DR
A-PO-EXT	Portes extérieures, montants, encadrements, battants	A-DR-EXT
A-PO-EXT-NUI	Numéros d'identification des portes extérieures	A-DR-EXT-IDN
A-PO-INT	Portes intérieures, montants, encadrements, battants	A-DR-INT
A-PO-INT-CLS	Portes intérieures dans une cloison	A-DR-INT-PRT
A-PO-INT-NUI	Numéros d'identification des portes intérieures	A-DR-INT-IDN
A-TO	Toits	A-RF
A-TO-CON	Contours, arêtes et autres éléments de toiture	A-RF-OLN
A-TO-OUV	Ouvertures de toit pour ventilateurs, cheminées et conduits d'air	A-RF-OPN
A-TO-PAS	Voliges et passerelles	A-RF-WLK
A-TO-SUR	Objets surélevés, toits au-dessus, marquises, soffites	A-RF-OVH
A-TR	Terrasses attachées au bâtiment	A-DK
A-TR-BAR	Garde-corps des terrasses	A-DK-BAR
A-TR-CON	Contour des terrasses	A-DK-OLN
A-UR	Urgence – plans d'évacuation	A-EM
A-UR-CON	Lignes de contour générales	A-EM-OLN
A-UR-CON-COR	Lignes de contour des corridors	A-EM-OLN-COR
A-UR-CON-ESC	Lignes de contour des escaliers	A-EM-OLN-STR
A-UR-CON-MUR	Lignes de contour des murs	A-EM-OLN-WAL
A-UR-HAC	Hachures générales	A-EM-HAT
A-UR-HAC-COR	Hachure des corridors	A-EM-HAT-COR
A-UR-HAC-ESC	Hachure des escaliers	A-EM-HAT-STR
A-UR-HAC-MUR	Hachure des murs	A-EM-HAT-WAL
A-UR-SYM	Symboles d'urgence; sorties de secours, trousse de premiers soins	A-EM-SYM
A-UR-TEX	Texte	A-EM-TXT

Ingénierie des ponts et barrages		
Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
B-DA	Dalles d'approche	B-AP
B-DA-PLN	Dalles d'approche en vue en plan	B-AP-PLN
B-GL	Généralités	B-GL
B-GL-DIM	Dimensions	B-GL-DIM
B-GL-HAC	Hachures	B-GL-HAT
B-GL-TEX	Texte	B-GL-TXT
B-GL-TRI	Lignes de dessin au trait	B-GL-LAY
B-PA	Protection contre les affouillements	B-SR
B-PA-GAB	Gabions	B-SR-GAB
B-PA-PIR	Enrochement, pierre de revêtement	B-SR-RRP
B-SO	Sous-structure	B-SB
B-SO-ACR	Armature d'infrastructure	B-SB-REB
B-SO-APR	Dalles d'approche	B-SB-APR
B-SO-CUL	Culées	B-SB-ABU
B-SO-PIL	Piles	B-SB-PIR
B-SO-POR	Éléments porteurs	B-SB-BRG
B-SO-SEM	Semelles	B-SB-FTG
B-SO-TRI	Dessin au trait des éléments porteurs	B-SB-LIN
B-SP	Superstructure	B-SS
B-SP-ACR	Armature de superstructure	B-SS-REB
B-SP-ENT	Entretoises, contreventement	B-SS-BRC
B-SP-LON	Longerons, solives avec poutres	B-SS-SNL
B-SP-PAS	Passerelles	B-SS-CTW
B-SP-POU	Poutres et poutrelles	B-SS-BEM
B-TA	Tabliers et autres composants	B-DK
B-TA-ACR	Armature de tablier	B-DK-REB
B-TA-BAR	Garde-corps et barrières	B-DK-BAR
B-TA-BOR	Bordures et trottoirs	B-DK-CRB
B-TA-DRA	Avaloirs de tablier, drains	B-DK-DRN
B-TA-GRI	Grillage en acier	B-DK-STG
B-TA-JOC	Joints de construction	B-DK-JNT
B-TA-PLN	Plans de tablier	B-DK-PLN

Génie civil, aménagement des sites et architecture paysagiste

Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
C-AX	Aménagement extérieur	C-LD
C-AX-ANT	Antennes	C-LD-ANT
C-AX-ART	Objets d'art, éléments particuliers	C-LD-ART
C-AX-BET	Éléments de béton, dalles, etc.	C-LD-CON
C-AX-BRV	Base - contrôle de l'érosion, pierres de revêtement, perré	C-LD-TOE
C-AX-BSN	Bassins, fontaines, piscines	C-LD-FTN
C-AX-CLO	Clôtures	C-LD-FEN
C-AX-EQU	Équipement, installations sportives	C-LD-SPO
C-AX-ESC	Escaliers non fixés au bâtiment	C-LD-STR
C-AX-HRV	Crête - contrôle de l'érosion, pierres de revêtement, perré	C-LD-TOP
<u>C-AX-IRR</u>	<u>Système d'irrigation</u>	<u>C-LD-IRR</u>
C-AX-IRR-SYM	Têtes d'irrigation, commandes, robinets	C-LD-IRR-SYM
C-AX-IRR-TUY	Tuyauterie de système d'irrigation	C-LD-IRR-PIP
C-AX-MAT	Mâts	C-LD-FLG
C-AX-MOB	Mobilier extérieur, bancs, poubelles, etc.	C-LD-FUR
C-AX-NVL	Nivellement, terrassement de mise à niveau	C-LD-GRA
C-AX-PAS	Passerelles	C-LD-BRD
C-AX-REM	Zone de remblayage	C-LD-FIL
C-AX-SEN	Sentiers, allées	C-LD-TRL
C-AX-SOU	Murs de soutènement	C-LD-RWL
C-AX-TER	Terrasses, cours et patios (non fixés au bâtiment)	C-LD-TER
C-AX-TEX	Texte descriptif	C-LD-TXT
C-AX-TRO	Trottoirs	C-LD-SWK
C-AX-TUN	Tunnels de service piéton	C-LD-TUN
C-CE	Canalisations d'eau et d'extincteurs	C-WM
C-CE-BOI	Bornes d'incendie	C-WM-FHY
C-CE-CAX	Canalisations d'extincteurs	C-WM-FRL
<u>C-CE-CED</u>	<u>Conduite d'eau domestique</u>	<u>C-WM-WLI</u>
C-CE-CED-PRI	Conduites principales d'eau domestique	C-WM-WLI-MLI
C-CE-CED-SEV	Branchement de service d'eau domestique	C-WM-WLI-SLI
C-CE-CEN	Canalisations d'eau non traitée	C-WM-RAW
C-CE-PMP	Stations, postes de pompage	C-WM-PMP
<u>C-CE-PUA</u>	<u>Puits d'accès, réservoirs, robinetterie</u>	<u>C-WM-MAN</u>
C-CE-PUA-TEX	Texte descriptif : hauteur par rapport au niveau du sol, radier	C-WM-MAN-IDN
C-CE-PUI	Puits d'eau	C-WM-WEL
<u>C-CE-SYM</u>	<u>Symboles de raccord</u>	<u>C-WM-SYM</u>
C-CE-SYM-TEX	Texte descriptif sur le type de raccord	C-WM-SYM-IDN
C-CE-TEX	Texte descriptif de la conduite principale	C-WM-TXT
C-CF	Chemin de fer	C-RW
C-CF-DIA	Dispositifs d'aiguillage	C-RW-RAI
C-CF-MED	Médianes de chemin de fer	C-RW-CLI
C-CF-PIL	Culées, piles et chevalets de ponts	C-RW-STR

C-CF-PON	Ponts	C-RW-BRD
C-CF-RAM	Rampes	C-RW-RMP
C-CF-TRC	Tracé du chemin de fer	C-RW-ALI
C-CF-TUN	Tunnels	C-RW-TUN
C-CS	Caractéristiques naturelles du site	C-SF
<u>C-CS-ARB</u>	<u>Arbres, limites de la zone forestière</u>	<u>C-SF-TRE</u>
C-CS-ARB-TEX	Texte descriptif sur les arbres	C-SF-TRE-TXT
C-CS-BEM	Banc d'emprunt	C-SF-PIT
C-CS-DEB	Débris, moellons, roche détachée et terre meuble	C-SF-DBR
C-CS-LBM	Limite naturelle des cours d'eau, rives	C-SF-WTR
C-CS-TEH	Marais, marécages, terres humides	C-SF-MAR
C-CS-TEX	Texte descriptif des éléments du site	C-SF-TXT
<u>C-CS-VST</u>	<u>Vestiges archéologiques</u>	<u>C-SF-RMN</u>
C-CS-VST-AUD	Vestiges archéologiques au-dessus du sol	C-SF-RMN-ABV
C-CS-VST-SOU	Vestiges archéologiques enfouis	C-SF-RMN-UND
C-DI	Distribution de carburant diesel	C-DI
C-DI-CPT	Compteur pour équipement de carburant diesel	C-DI-MET
C-DI-PIP	Pipeline de carburant diesel	C-DI-PIP
C-DI-PUA	Puits d'accès pour équipement de carburant diesel	C-DI-MAN
C-DI-VAN	Vanne pour équipement de carburant diesel	C-DI-VAL
C-EN	Environnement	C-EN
C-EN-CPA	Contour du panache	C-EN-PLM
C-EN-CTM	Zones contaminées	C-EN-CTM
C-EN-RSV	Réservoirs de stockage	C-EN-TNK
C-EP	Évacuation des eaux pluviales	C-SW
C-EP-BAV	Surface de drainage, bassin-versant	C-SW-CAT
C-EP-BSN	Bassin de gestion des eaux pluviales	C-SW-MNG
C-EP-DRA	Drains souterrains	C-SW-SUB
<u>C-EP-EGO</u>	<u>Égouts pluviaux</u>	<u>C-SW-SEW</u>
C-EP-EGO-ABN	Égouts pluviaux abandonnés	C-SW-SEW-ABN
C-EP-EGO-PRI	Collecteur principal des égouts pluviaux	C-SW-SEW-MLI
C-EP-EGO-SEV	Branchement de service aux égouts pluviaux	C-SW-SEW-SLI
C-EP-MED	Médianes de fossés	C-SW-DCL
C-EP-PMP	Stations, postes de pompage	C-SW-PMP
C-EP-PON	Ponceaux	C-SW-CUL
<u>C-EP-PUA</u>	<u>Puisards, puits d'accès (regard)</u>	<u>C-SW-MAN</u>
C-EP-PUA-TEX	Texte descriptif sur les puits d'accès; élévation, sens d'écoulement	C-SW-MAN-IDN
C-EP-SES	Structure d'entrée et de sortie d'égout pluvial	C-SW-IOT
<u>C-EP-SYM</u>	<u>Symboles de raccord</u>	<u>C-SW-SYM</u>
C-EP-SYM-TEX	Texte descriptif sur les raccords	C-SW-SYM-IDN
C-EP-TEX	Texte descriptif - longueur de l'égout, pentes, type de matériaux	C-SW-TXT
C-ES	Égouts sanitaires	C-SA
C-ES-BAV	Surface de drainage, bassin versant	C-SA-CAT

C-ES-EGO	Égouts sanitaires	C-SA-SEW
C-ES-EGO-ABN	Égouts sanitaires abandonnés	C-SA-SEW-ABN
C-ES-EGO-CMB-PRI	Collecteur principal des égouts sanitaires combinés	C-SA-SEW-CMB-MLI
C-ES-EGO-CMB-SEV	Branchement de service aux égouts sanitaires combinés	C-SA-SEW-CMB-SLI
C-ES-EGO-PRI	Collecteur principal des égouts sanitaires	C-SA-SEW-MLI
C-ES-EGO-SEV	Branchement de service aux égouts sanitaires	C-SA-SEW-SLI
C-ES-IND	Égouts industriels	C-SA-IND
C-ES-PMP	Stations, postes de pompage	C-SA-PMP
C-ES-PUA	Puits d'accès (regard), puisards pour égout	C-SA-MAN
C-ES-PUA-TEX	Texte sur la hauteur par rapport au niveau du sol, niveau des radiers, etc.	C-SA-MAN-IDN
C-ES-RNT	Regard de nettoyage	C-SA-CLE
C-ES-SEP	Installation septique	C-SA-SEP
C-ES-SEP-REM	Zone de remblayage pour le champ d'épuration	C-SA-SEP-FIL
C-ES-SEP-RSV	Fosse septique, réservoir	C-SA-SEP-TNK
C-ES-SEP-TUY	Tuyauterie pour le champ d'épuration	C-SA-SEP-PIP
C-ES-SES	Structure d'entrée et de sortie sanitaire	C-SA-IOT
C-ES-SYM	Symboles de raccord	C-SA-SYM
C-ES-SYM-TEX	Texte descriptif - type de raccord	C-SA-SYM-IDN
C-ES-TEU	Aires de traitement des eaux usées	C-SA-TMT
C-ES-TEX	Texte général : longueur de l'égout, pente, type de matériaux, etc.	C-SA-TXT
C-FO	Données de forage (géotechnique)	C-BH
C-FO-NUI	Numéros d'identification des trous de forage	C-BH-IDN
C-FO-PUI	Puits de contrôle à des fins géotechniques ou environnementales	C-BH-WEL
C-FO-SCH	Schémas et données de forage	C-BH-LOG
C-FO-SON	Localisation des échantillons de sol	C-BH-SMP
C-FO-STR	Profils stratigraphiques	C-BH-SPR
C-FO-SYM	Symboles	C-BH-SYM
C-GL	Généralités	C-GL
C-GL-IMA	Images insérées	C-GL-PIC
C-GN	Distribution de gaz naturel	C-NZ
C-GN-CPT	Compteur pour équipement de gaz naturel	C-NZ-MET
C-GN-PIP	Pipeline de gaz naturel	C-NZ-PIP
C-GN-PUA	Puits d'accès pour équipement de gaz naturel	C-NZ-MAN
C-GN-VAN	Vanne pour équipement de gaz naturel	C-NZ-VAL
C-GP	Distribution de gaz propane	C-PG
C-GP-CPT	Compteur pour équipement de gaz propane	C-PG-MET
C-GP-PIP	Pipeline de gaz propane	C-PG-PIP
C-GP-PUA	Puits d'accès pour équipement de gaz propane	C-PG-MAN
C-GP-VAN	Vanne pour équipement de gaz propane	C-PG-VAL
C-HY	Hydrologie	C-HY
C-HY-BAV	Bassins versants	C-HY-CAT
C-HY-ECO	Écoulement, décharge	C-HY-FLO
C-HY-GLA	Épaisseur de la glace	C-HY-ICE
C-LV	Levé d'arpentage non-officiel	C-SV
C-LV-CHI	Chaînage	C-SV-CHN

C-LV-HOR	Alignement horizontal	C-SV-HOR
C-LV-LCH	Lignes de cheminement, de rattachement, de contrôle	C-SV-CLN
C-LV-LIM	Limites du contrat	C-SV-LIM
C-LV-LIP	Limites de propriété	C-SV-BND
C-LV-MAR	Marges de recul, limites de construction	C-SV-STB
C-LV-PAC	<u>Lignes de la parcelle</u>	<u>C-SV-PAR</u>
C-LV-PAC-TEX	Texte de la parcelle	C-SV-PAR-TXT
C-LV-POA	<u>Points d'appui</u>	<u>C-SV-CPT</u>
C-LV-POA-HOR	Points d'appui horizontaux	C-SV-CPT-HOR
C-LV-POA-VER	Points d'appui verticaux	C-SV-CPT-VER
C-LV-POL	<u>Points de levé</u>	<u>C-SV-SPT</u>
C-LV-POL-DES	Description des points de levé	C-SV-SPT-DES
C-LV-POL-ELV	Élévation des points de levé	C-SV-SPT-ELV
C-LV-POL-NUI	Numéro d'identification des points de levé	C-SV-SPT-NUM
C-LV-POL-PTS	Points de levé	C-SV-SPT-PNT
C-LV-QUA	Quadrillage du levé de terrain	C-SV-GRD
C-LV-RAR	Repères d'arpentage trouvés	C-SV-MON
C-LV-RNL	Repères de nivellement locaux	C-SV-BEN
C-LV-STA	<u>Identification de correspondance des stations</u>	<u>C-SV-STA</u>
C-LV-STA-NUI	Identification des stations	C-SV-STA-IDN
C-LV-STA-PTS	Points de station	C-SV-STA-PNT
C-LV-SUE	Dévers	C-SV-SEL
C-LV-TRI	Levé en mode de connectivité des éléments de levé	C-SV-LIN
C-LV-VER	Alignement vertical	C-SV-VER
C-PE	Distribution de pétrole	C-OI
C-PE-CPT	Compteur pour équipement de pétrole	C-OI-MET
C-PE-PIP	Pipeline de pétrole	C-OI-PIP
C-PE-PUA	Puits d'accès pour équipement de pétrole	C-OI-MAN
C-PE-VAN	Vanne pour équipement de pétrole	C-OI-VAL
C-PR	Données de profil	C-PR
C-PR-HOR	Profils horizontaux	C-PR-HOR
C-PR-VER	Profils verticaux	C-PR-VER
C-RO	Routes	C-RO
C-RO-ACT	Accotements	C-RO-SHO
C-RO-ASP	Route asphaltée	C-RO-ASP
C-RO-BAR	Barrières	C-RO-BAR
C-RO-BOR	Bordures	C-RO-CRB
C-RO-CAN	Caniveaux	C-RO-GUT
C-RO-CNT	Organisation de la construction de la chaussée	C-RO-CNT
C-RO-GRV	Route de gravier	C-RO-GRV
C-RO-JER	Barrière jersey	C-RO-JER
C-RO-LIM	<u>Limites de voie carrossable (asphalte) routes, lots</u>	<u>C-RO-ROD</u>
C-RO-LIM-APX	Emplacement approximatif de la limite de voie carrossable	C-RO-ROD-APP
C-RO-MAC	Marquage de la chaussée	C-RO-MRK
C-RO-MED	Médianes de route	C-RO-CLI

C-RO-PHA	Phasage	C-RO-STG
C-RO-PIL	Culées, piles et chevalets de ponts	C-RO-STR
C-RO-PON	Ponts, passages supérieurs, etc.	C-RO-BRD
C-RO-PRT	Glissières de sécurité, terre-pleins, bornes de protection	C-RO-GRL
C-RO-RAM	Rampes, quais de chargement, etc.	C-RO-RMP
C-RO-SCH	Schéma	C-RO-MSH
C-RO-SEN	Sentiers	C-RO-TRL
C-RO-TEX	Texte descriptif ou informatif du réseau routier	C-RO-TXT
C-RO-TRC	Tracé de routes	C-RO-ALI
C-RO-TRO	Trottoirs	C-RO-SWK
C-RO-TRR	Planification de réseau routier	C-RO-HWY
C-RO-TUN	Tunnels routiers, passages inférieurs, etc.	C-RO-TUN
C-RO-URG	Voies d'accès pour les services d'incendie	C-RO-ACR
C-SI	Écrêteaux et poteaux indicateurs	C-SI
C-SI-DET	Agencement et détails des écrêteaux	C-SI-SGL
C-SI-ECR	Écrêteaux	C-SI-SGN
C-SI-POT	Poteaux indicateurs	C-SI-GDP
C-SI-TEX	Texte de signalisation	C-SI-TXT
C-TG	Topographie	C-TP
C-TG-BRV	Bas de rive/bas de talus	C-TP-TOE
C-TG-COP	Courbes de niveau principales	C-TP-MAJ
C-TG-COS	Courbes de niveau secondaires	C-TP-MIN
C-TG-HRV	Haut de rive / haut de talus	C-TP-TOP
<u>C-TG-MNT</u>	<u>Modèle numérique de terrain</u>	<u>C-TP-SRF</u>
C-TG-MNT-LCO	Lignes de coupe du modèle numérique de terrain	C-TP-SRF-BRL
C-TG-MNT-TEX	Texte de calcul du modèle numérique de terrain	C-TP-SRF-TXT
C-TG-POC	Points cotés	C-TP-SPT
C-VG	Végétation	C-VG
<u>C-VG-ABT</u>	<u>Arbustes</u>	<u>C-VG-SRB</u>
C-VG-ABT-CDC	Arbustes à feuillage caduc	C-VG-SRB-DEC
C-VG-ABT-ORN	Arbustes à feuillage ornemental	C-VG-SRB-ORN
C-VG-ABT-PST	Arbustes à feuillage persistant	C-VG-SRB-EVR
<u>C-VG-ARB</u>	<u>Arbres</u>	<u>C-VG-TRE</u>
C-VG-ARB-CDC	Arbres à feuillage caduc	C-VG-TRE-DEC
C-VG-ARB-ORN	Arbres à fleurs, arbres fruitiers	C-VG-TRE-ORN
<u>C-VG-CVS</u>	<u>Couvre-sol</u>	<u>C-VG-GCV</u>
C-VG-CVS-CDC	Couvre-sol à feuillage caduc	C-VG-GCV-DEC
C-VG-CVS-ORN	Couvre-sol à feuillage ornemental	C-VG-GCV-ORN
C-VG-CVS-PST	Couvre-sol à feuillage persistant	C-VG-GCV-EVR
<u>C-VG-FLR</u>	<u>Fleurs</u>	<u>C-VG-FLW</u>
C-VG-FLR-ANN	Fleurs annuelles	C-VG-FLW-ANN
C-VG-FLR-VIV	Fleurs vivaces	C-VG-FLW-PER
<u>C-VG-PEL</u>	<u>Pelouse, gazon, herbe</u>	<u>C-VG-GRS</u>
C-VG-PEL-EGZ	Surface de gazon engazonné	C-VG-GRS-SOD
C-VG-PEL-ESM	Surface de gazon ensemencé	C-VG-GRS-SED
C-VG-VIG	Vignes	C-VG-VIN

Systèmes électriques

Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
E-AI Alarme - incendie E-FR		
<u>E-AI-CVU</u>	<u>Communication vocale d'urgence</u>	<u>E-FR-VCE</u>
E-AI-CVU-CAB	Câblage de système de communication vocale d'urgence	E-FR-VCE-WRG
E-AI-DVE	Dispositifs de verrouillage électromagnétique	E-FR-ELD
E-AI-EQU	Équipement; panneau principal d'AI, panneaux annonceurs, etc.	E-FR-EQP
E-AI-SIG	Dispositifs de signalisation	E-FR-SIG
E-AI-SYM	Disp. de déclenchement d'alarme: avert. d'incendie, détect. de fumée, etc.	E-FR-SYM
E-AN Alimentation normale E-NG		
E-AN-COD	Conduits de l'alimentation normale	E-NG-COD
E-AN-EQU	Équipement d'alimentation électrique normale	E-NG-EQP
E-AN-GEN	Groupes électrogènes et tableaux de commande	E-NG-GEN
E-AS Alimentation d'urgence E-EG		
E-AS-COD	Conduits d'alimentation d'urgence	E-EG-COD
E-AS-EQU	Équipement d'alimentation électrique d'urgence	E-EG-EQP
E-AS-GEN	Groupes électrogènes et tableaux de commande	E-EG-GEN
E-CN Câblage d'alimentation normale E-NW		
E-CN-ASC	Alimentation sans coupure	E-NW-UPS
<u>E-CN-BTE</u>	<u>Câblage basse tension</u>	<u>E-NW-LVD</u>
E-CN-BTE-PCH	Câblage basse tension sous le plancher	E-NW-LVD-FLR
E-CN-BTE-PFD	Câblage basse tension dans l'entre plafond	E-NW-LVD-CLG
E-CN-BTE-PTV	Câblage basse tension pour postes de travail	E-NW-LVD-WOR
E-CN-CCC	Chemins de câbles, gaines, canalisations	E-NW-CBT
E-CN-COL	Colonnnettes	E-NW-PST
E-CN-COM	Câblage de commande d'éclairage	E-NW-CTL
E-CN-EXT	Câblage intérieur/extérieur apparent	E-NW-EXP
<u>E-CN-HTE</u>	<u>Câblage haute tension</u>	<u>E-NW-HVD</u>
E-CN-HTE-PFD	Câblage haute tension dans l'entre plafond	E-NW-HVD-CLG
E-CN-LOC	Systèmes spéciaux pour locataires	E-NW-TEN
E-CP Câblage plat E-FW		
E-CP-BOJ	Boîtes de jonction de câblage plat	E-FW-CNB
E-CP-CAB	Emplacement de câblage plat	E-FW-CBL
E-CU Câblage d'alimentation d'urgence E-EW		
E-CU-ASC	Alimentation sans coupure	E-EW-UPS
<u>E-CU-BTE</u>	<u>Câblage basse tension</u>	<u>E-EW-LVD</u>
E-CU-BTE-PCH	Câblage basse tension sous le plancher	E-EW-LVD-FLR
E-CU-BTE-PFD	Câblage basse tension dans l'entre plafond	E-EW-LVD-CLG
E-CU-CCC	Chemins de câbles, gaines et canalisations	E-EW-CBT
E-CU-COM	Câblage de commande d'éclairage d'urgence	E-EW-CLT
E-CU-EXT	Câblage intérieur/extérieur apparent	E-EW-EXP
<u>E-CU-HTE</u>	<u>Câblage haute tension</u>	<u>E-EW-HVD</u>
E-CU-HTE-PFD	Câblage haute tension dans l'entre plafond	E-EW-HVD-CLG
E-CU-PAN	Panneau électrique pour alimentation d'urgence	E-EW-PAN
E-CU-PFD	Câblage de plafond	E-EW-CLG

E-DN	Systèmes de données	E-DA
E-DN-CAB	Câblage	E-DA-WRG
E-DN-EQU	Équipement de traitement de données	E-DA-EQP
E-DN-PRS	Prises et connecteurs	E-DA-OUT
E-DS	Distribution sur le site et équipement électrique	E-SD
E-DS-BTE	<u>Distribution basse tension</u>	<u>E-SD-LVD</u>
E-DS-BTE-AER	Distribution basse tension aérienne	E-SD-LVD-ABV
E-DS-BTE-SOU	Distribution basse tension souterraine	E-SD-LVD-UND
E-DS-CBE	Canalisations en béton	E-SD-DUC
E-DS-COD	Conduits	E-SD-COD
E-DS-ECL	<u>Éclairage et câblage</u>	<u>E-SD-LTG</u>
E-DS-ECL-AER	Éclairage et câblage aérienne	E-SD-LTG-ABV
E-DS-ECL-SOU	Éclairage et câblage souterraine	E-SD-LTG-UND
E-DS-EQU	Équip. de distr. sur le chantier: transformateurs montés sur socle	E-SD-EQP
E-DS-HTE	<u>Distribution haute tension</u>	<u>E-SD-HVD</u>
E-DS-HTE-AER	Distribution haute tension aérienne	E-SD-HVD-ABV
E-DS-HTE-SOU	Distribution haute tension souterraine	E-SD-HVD-UND
E-DS-MUN	Services municipaux et publics	E-SD-MUN
E-DS-POT	Poteaux et tours (électricité et communication)	E-SD-POL
E-DS-PUA	<u>Puits d'accès, trous d'homme, fosse de tirage, etc.</u>	<u>E-SD-MAN</u>
E-DS-PUA-IDN	Texte descriptif (identification) : haut. par rapport au niv. du sol	E-SD-MAN-IDN
E-DS-SST	Sous-stations	E-SD-SUB
E-DS-TEL	<u>Lignes de téléphone</u>	<u>E-SD-TEL</u>
E-DS-TEL-AER	Lignes de téléphone aériennes	E-SD-TEL-ABV
E-DS-TEL-SOU	Lignes de téléphone souterraines	E-SD-TEL-UND
E-DS-TEX	Texte descriptif sur le type de réseau de distribution	E-SD-TXT
E-DS-VID	<u>Lignes vidéo</u>	<u>E-SD-VID</u>
E-DS-VID-AER	Lignes vidéo aérienne	E-SD-VID-ABV
E-DS-VID-SOU	Lignes vidéo souterraines	E-SD-VID-UND
E-EA	Électricité sur système d'écrans acoustiques	E-SY
E-EA-COL	Colonnnettes	E-SY-PST
E-EA-ECL	Éclairage, luminaires	E-SY-LTG
E-EA-PRS	Prises de courant	E-SY-OUT
E-EA-REL	Prises au réseau local	E-SY-LAN
E-EA-TEL	Prises de téléphone	E-SY-TEL
E-EN	Éclairage normal	E-NL
E-EN-COM	Commandes d'éclairage	E-NL-CTL
E-EN-EXT	Luminaires extérieurs fixés au bâtiment, lampadaires	E-NL-EXT
E-EN-MUR	Luminaires de postes de travail et muraux	E-NL-WAL
E-EN-PFD	Luminaires de plafond	E-NL-CLG
E-EU	Éclairage d'urgence	E-EL
E-EU-EXT	Luminaires d'urgence ext. fixés au bâtiment, lampadaires	E-EL-OLB
E-EU-MUR	Luminaires raccordés sur l'urgence au mur	E-EL-WAL
E-EU-PFD	Luminaires raccordés sur l'urgence au plafond	E-EL-CLG
E-EU-SOS	Signalisation des issues de secours	E-EL-ESG

E-HO	Systèmes d'horloges	E-CK
E-HO-CAB	Câblage	E-CK-WRG
E-HO-EQU	Équipement d'horlogerie	E-CK-EQP
E-HO-PRS	Emplacements des horloges, prises	E-CK-REC
E-MT	Mise à la terre	E-GD
E-MT-CAB	Câblage	E-GD-WRG
E-MT-EQU	Équipement, dispositifs	
E-PT	Protection contre la foudre	E-LP
E-PT-CAB	Câblage de protection contre la foudre	E-LP-WRG
E-PT-EQU	Équipement, dispositifs	E-LP-EQP
E-RN	Équipement raccordé sur l'alimentation normale	E-NP
E-RN-BTE	Distribution basse tension	E-NP-LVD
E-RN-COM	Moteurs et commandes	E-NP-CTL
E-RN-EQU	Ventilateurs de plafond, etc.	E-NP-EQP
E-RN-HTE	Distribution haute tension	E-NP-HVD
E-RN-LOC	Systèmes spéciaux pour locataires	E-NP-TEN
E-RN-MEC	Connexions électriques pour équipement mécanique	E-NP-MEC
E-RN-PAN	Panneau électrique	E-NP-PAN
E-RN-PRS	Prises de courant	E-NP-OUT
E-RN-RAY	Panneaux chauffants par rayonnement	E-NP-RAD
E-RU	Équipement raccordé sur l'urgence	E-EP
E-RU-ACU	Systèmes d'accumulateurs c.c.	E-EP-DCB
E-RU-ASC	Alimentation sans coupure	E-EP-UPS
E-RU-COM	Moteurs et commandes	E-EP-CTL
E-RU-LOC	Systèmes spéciaux pour locataires	E-EP-TEN
E-RU-PRS	Prises de courant	E-EP-REC
E-SI	Systèmes de signalisation	E-SG
E-SI-CAB	Câblage	E-SG-WRG
E-SI-EQU	Équipement	E-SG-EQP
E-SI-PRS	Sorties, prises	E-SG-OUT
E-SM	Schémas électriques	E-SM
E-SM-ALI	Schémas de l'équipement de protection contre l'incendie	E-SM-EFP
<u>E-SM-ALU</u>	<u>Alimentation d'urgence</u>	<u>E-SM-EPR</u>
E-SM-ALU-CAB	Schémas du câblage d'urgence	E-SM-EPR-WRG
E-SM-ALU-ECL	Schémas de l'éclairage d'urgence	E-SM-EPR-LTG
E-SM-ALU-EQU	Équipement de l'alimentation d'urgence	E-SM-EPR-EQP
E-SM-ALU-GEN	Schémas de l'alimentation d'urgence - génératrices	E-SM-EPR-GEN
E-SM-ALU-SGE	Numéros du SGE pour l'alimentation d'urgence	E-SM-EPR-MMS
E-SM-ALU-TEX	Texte pour l'équipement d'urgence	E-SM-EPR-TXT
<u>E-SM-ANV</u>	<u>Schémas de l'alimentation normale, circuits verticaux</u>	<u>E-SM-NPR</u>
E-SM-ANV-CAB	Câblage de l'alimentation normale	E-SM-NPR-WRG
E-SM-ANV-ECL	Schémas de l'éclairage normal	E-SM-NPR-LTG
E-SM-ANV-EQU	Équipement de l'alimentation normale	E-SM-NPR-EQP
E-SM-ANV-SGE	Numéros du SGE pour l'alimentation normale	E-SM-NPR-MMS
E-SM-ANV-TEX	Texte pour l'équipement normal	E-SM-NPR-TXT
E-SM-ASC	Schéma de l'alimentation sans coupure	E-SM-UPS

E-SM-BTE	Schéma de distribution basse tension	<i>E-SM-LVD</i>
E-SM-COV	Schémas du système de communication vocale	<i>E-SM-PAS</i>
E-SM-CPT	Schéma du système de compteurs	<i>E-SM-MTR</i>
E-SM-CPT-CAB	Câblage du système de compteurs	<i>E-SM-MTR-WRG</i>
E-SM-CPT-EQU	Équipement du système de compteurs, tableau de contrôle	<i>E-SM-MTR-EQP</i>
E-SM-CPT-TEX	Texte relatifs aux compteurs	<i>E-SM-MTR-TXT</i>
E-SM-DAT	Schémas des systèmes de données	<i>E-SM-DAS</i>
E-SM-HOL	Schémas des systèmes d'horloge	<i>E-SM-CLK</i>
E-SM-HTE	Schéma de distribution haute tension (>750 V)	<i>E-SM-HVD</i>
E-SM-HTE-SGE	Numéros du SGE pour l'alimentation haute tension	<i>E-SM-HVD-MMS</i>
E-SM-KRK	Inter-verrouillage par serrures «Kirk»	<i>E-SM-KRK</i>
E-SM-MIT	Schémas de mise à la terre	<i>E-SM-GND</i>
E-SM-PRF	Schémas du système de protection contre la foudre	<i>E-SM-LTP</i>
E-SM-REL	Schémas des réseaux locaux	<i>E-SM-LAN</i>
E-SM-SGE	Numéros du système de gestion de l'entretien (SGE)	<i>E-SM-MMS</i>
E-SM-SGN	Schémas de systèmes de signalisation	<i>E-SM-SGN</i>
E-SM-TEL	Schémas de systèmes téléphoniques	<i>E-SM-TEL</i>
E-SM-VID	Schémas de systèmes vidéo	<i>E-SM-VID</i>
E-SS	Système de sécurité	<i>E-SE</i>
E-SS-CAB	Câblage du contrôleur d'intrusion	<i>E-SE-WRG</i>
E-SS-CMV	Commandes vidéo (numérique)	<i>E-SE-VCL</i>
E-SS-COM	Contrôles et commandes anti-intrusion.	<i>E-SE-CTL</i>
E-SS-DEI	Détecteurs de mouvement	<i>E-SE-SEN</i>
E-SS-EQU	Caméras et moniteurs vidéo	<i>E-SE-VCM</i>
E-SS-REL	Réseau local anti-intrusion	<i>E-SE-LAN</i>
E-SS-SAA	Systèmes d'alarmes anti-intrusion	<i>E-SE-ALM</i>
E-SS-VEE	Verrous électriques de sécurité	<i>E-SE-ELK</i>
E-SV	Systèmes de communication vocale et sonorisation	<i>E-PA</i>
E-SV-CAB	Câblage	<i>E-PA-WRG</i>
E-SV-EQU	Équipement de sonorisation, haut-parleur	<i>E-PA-EQP</i>
E-SV-PRS	Prises	<i>E-PA-OUT</i>
E-SV-SYM	Symboles du système vocal	<i>E-PA-SYM</i>
E-SV-URG	Système de communication urgence	<i>E-PA-EME</i>
E-TE	Systèmes téléphoniques	<i>E-PH</i>
E-TE-CAB	Câblage	<i>E-PH-WRG</i>
E-TE-EQU	Équipement	<i>E-PH-EQP</i>
E-TE-PAN	Panneaux téléphoniques	<i>E-PH-PAN</i>
E-TE-PRS	Prises	<i>E-PH-OUT</i>
E-VD	Systèmes de vidéoconférence	<i>E-VD</i>
E-VD-CAB	Câblage	<i>E-VD-WRG</i>
E-VD-EQU	Équipement	<i>E-VD-EQP</i>
E-VD-PRS	Prises	<i>E-VD-OUT</i>

Généralités		
Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
G-CT	Cartouche	G-TL
G-CT-ATT	Attributs du cartouche	<i>G-TL-ATT</i>
G-CT-CAR	Calque d'insertion du cartouche	<i>G-TL-TBK</i>
G-CT-CRF	Étampes, certificats	<i>G-TL-CRT</i>
G-CT-LIS	Calque « Lisez-moi » du cartouche	<i>G-TL-RME</i>
G-CT-LOG	Logos	<i>G-TL-LGO</i>
G-CT-MET	Limites de l'espace papier, métavues	<i>G-TL-VPT</i>
G-CT-TEX	Texte du cartouche	<i>G-TL-TXT</i>
G-CT-TRI	Dessin au trait du cartouche	<i>G-TL-LIN</i>
G-DT	Détails	G-DT
G-DT-DIM	Dimensions des détails, coupes et élévations	<i>G-DT-DIM</i>
G-DT-HAC	Hachures des détails, coupes et élévations	<i>G-DT-HAT</i>
G-DT-TEX	Texte et notes des détails, coupes et élévations	<i>G-DT-TXT</i>
G-DT-TRI	Dessin au trait des détails, coupes et élévations	<i>G-DT-LIN</i>
G-GL	Généralités	G-GL
G-GL-SYM	Symboles, plan repère, direction nord, échelle graphique	<i>G-GL-SYM</i>
<u>G-GL-TEX</u>	<u>Texte, bulles de référence (Callout block)</u>	<u><i>G-GL-TXT</i></u>
G-GL-TEX-A	Notes générales texte anglais	<i>G-GL-TXT-E</i>
G-GL-TEX-F	Notes générales texte français	<i>G-GL-TXT-F</i>
G-GL-XRE	Calque d'insertion des XREF	<i>G-GL-XRE</i>
G-LE	Légende	G-LG
G-LE-TEX	Texte de la légende des symboles	<i>G-LG-TXT</i>
G-LE-TRI	Dessin au trait de la légende des symboles	<i>G-LG-LIN</i>

Éléments mécaniques		
Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
H-CH	Chauffage et refroidissement	H-HC
H-CH-CNV	Convecteurs	H-HC-CNV
<u>H-CH-ECF</u>	<u>Eau de chauffage</u>	<u>H-HC-HWA</u>
H-CH-ECF-ALM	Alimentation en eau de chauffage	H-HC-HWA-SUP
H-CH-ECF-RET	Retour d'eau de chauffage	H-HC-HWA-RET
<u>H-CH-ERF</u>	<u>Eau réfrigérée</u>	<u>H-HC-CHL</u>
H-CH-ERF-ALM	Alimentation en eau réfrigérée	H-HC-CHL-SUP
H-CH-ERF-RET	Retour d'eau réfrigérée	H-HC-CHL-RET
H-CH-FLF	Fluide frigorigène	H-HC-RFL
H-CH-FRI-EQU	Équipement frigorifique	H-HC-REF-EQP
H-CH-GAF	Gaz frigorigène	H-HC-RFG
<u>H-CH-GLY</u>	<u>Glycol</u>	<u>H-HC-GLY</u>
H-CH-GLY-ALM	Alimentation en glycol	H-HC-GLY-SUP
H-CH-GLY-RET	Retour de glycol	H-HC-GLY-RET
H-CH-HYD	Équipement hydronique	H-HC-HYD
H-CH-RAY	Tuyaux de chauffage rayonnant	H-HC-RAD
<u>H-CH-TRF</u>	<u>Tour de refroidissement (tour d'eau)</u>	<u>H-HC-COT</u>
H-CH-TRF-ALM	Alimentation en eau de la tour de refroidissement (tour d'eau)	H-HC-COT-SUP
H-CH-TRF-RET	Retour d'eau de la tour de refroidissement (tour d'eau)	H-HC-COT-RET
<u>H-CH-VAP</u>	<u>Vapeur</u>	<u>H-HC-STM</u>
H-CH-VAP-ALM	Alimentation en vapeur	H-HC-STM-SUP
H-CH-VAP-EQU	Équipement à vapeur	H-HC-STM-EQP
H-CH-VAP-RET	Vapeur condensée (retour condensat)	H-HC-STM-RET
H-ED	Eau domestique	H-DW
<u>H-ED-APP</u>	<u>Appareils de salle de bain</u>	<u>H-DW-FIX</u>
H-ED-APP-CLS	Appareils de salle de bain sur les cloisons	H-DW-FIX-PRT
<u>H-ED-ECD</u>	<u>Eau chaude domestique</u>	<u>H-DW-HOT</u>
H-ED-ECD-REC	Recirculation d'eau chaude domestique	H-DW-HOT-RCL
H-ED-ECD-RSV	Réservoir d'eau chaude domestique	H-DW-HOT-TNK
H-ED-EFR	Eau froide domestique	H-DW-CLD
H-ED-EOI	Eau d'osmose inversée	H-DW-ROW
H-ED-EQU	Équipements; pompes, adoucisseurs d'eau, filtres, etc.	H-DW-EQP
H-PB	Plomberie	H-PB
<u>H-PB-AIC</u>	<u>Air comprimé</u>	<u>H-PB-CMA</u>
H-PB-AIC-EQU	Équipement d'air comprimé	H-PB-CMA-EQP
H-PB-AZO	Azote	H-PB-NIT
H-PB-CO2	Dioxyde de carbone	H-PB-CO2
H-PB-EQU	Équipement de plomberie; pompes, serpentins, moteurs, boîtes à graisse, etc.	H-PB-EQP
H-PB-GAN	Gaz naturel	H-PB-NGA
H-PB-GAP	Gaz propane	H-PB-PGA
H-PB-HEL	Hélium	H-PB-HEG
H-PB-HYG	Hydrogène	H-PB-HYG

H-PB-MAZ	Mazout	<i>H-PB-FOI</i>
H-PB-MAZ-ALM	Alimentation en mazout	<i>H-PB-FOI-SUP</i>
H-PB-MAZ-EQU	Équipement pour le mazout	<i>H-PB-FOI-EQP</i>
H-PB-MAZ-EVE	Évent pour le mazout	<i>H-PB-FOI-VEN</i>
H-PB-MAZ-RET	Retour de mazout	<i>H-PB-FOI-RET</i>
H-PB-MTH	Méthane	<i>H-PB-MEG</i>
H-PB-NET	Réseau de nettoyage, aspiration, vacuum	<i>H-PB-VAC</i>
H-PB-OXY	Oxygène	<i>H-PB-OXY</i>
H-PB-PUA	Regards de service, puits d'accès	<i>H-PB-MAN</i>
H-PB-REV	Réseau d'évacuation et ventilation	<i>H-PB-DWV</i>
H-PB-REV-EEU	Évacuation des eaux usées	<i>H-PB-DWV-WST</i>
H-PB-REV-EVE	Circuit de ventilation, événements	<i>H-PB-DWV-VEN</i>
H-PB-REV-SYM	Symboles; drains de toit, drains de plancher, etc.	<i>H-PB-DWV-SYM</i>
H-PB-SYM	Symboles de plomberie; jauges, raccords, vannes, coudes, unions	<i>H-PB-SYM</i>
H-PI	Protection incendie	H-FP
H-PI-CMG	Système de colonnes montantes du système de gicleurs	<i>H-FP-STP</i>
H-PI-CMG-EQU	Équipement de colonne montante du système des gicleurs	<i>H-FP-STP-EQP</i>
H-PI-CMG-TUY	Tuyauterie des colonnes montantes du système des gicleurs	<i>H-FP-STP-PIP</i>
H-PI-EQA	Équipement antidéflagrant	<i>H-FP-EPE</i>
H-PI-EQU	Équipement de protection incendie; armoire incendie, registres coupe-feu, etc.	<i>H-FP-EQP</i>
H-PI-EXC	Système de distribution d'extincteur chimique	<i>H-FP-CEX</i>
H-PI-EXC-EQU	Équipement de distribution d'extincteur chimique	<i>H-FP-CEX-EQP</i>
H-PI-EXC-TUY	Tuyauterie de distribution d'extincteur chimique	<i>H-FP-CEX-PIP</i>
H-PI-EXM	Système de distribution d'extincteur mousse	<i>H-FP-FEX</i>
H-PI-EXM-EQU	Équipement d'installation d'extinction à mousse	<i>H-FP-FEX-EQP</i>
H-PI-EXM-TUY	Tuyauterie de distribution d'extincteur mousse	<i>H-FP-FEX-PIP</i>
H-PI-GIC	Réseau des gicleurs	<i>H-FP-SPK</i>
H-PI-GIC-EQU	Équipement de gicleurs	<i>H-FP-SPK-EQP</i>
H-PI-GIC-SYM	Symboles du réseau des gicleurs; têtes de gicleurs, disconnecteur	<i>H-FP-SPK-SYM</i>
H-PI-GIC-TEX	Texte relatif au réseau des gicleurs	<i>H-FP-SPK-TXT</i>
H-PI-GIC-TUY	Tuyauterie de distribution des gicleurs	<i>H-FP-SPK-PIP</i>
H-PI-GIC-ZON	Zones de gicleurs	<i>H-FP-SPK-ZNS</i>
H-PI-SYM	Symboles de protection incendie; extincteurs, bornes fontaine, raccords pompier, etc.	<i>H-FP-SYM</i>
H-PI-TEX	Texte relatif à la protection incendie	<i>H-FP-TXT</i>
H-SM	Mécanique - Schémas de colonnes montantes	H-SM
H-SM-CMC	Schémas de colonne montante des conduits d'air	<i>H-SM-DRS</i>
H-SM-CMT	Schémas de colonne de montante de la tuyauterie	<i>H-SM-PRS</i>
H-SM-COD	Schémas de conduits d'air	<i>H-SM-DUC</i>
H-SM-COM	Schémas de systèmes de commande, régulation	<i>H-SM-CSY</i>
H-SM-EEU	Schémas de la conduite d'évacuation des eaux usées	<i>H-SM-WST</i>
H-SM-SYM	Symboles	<i>H-SM-SYM</i>
H-SM-TUY	Schémas de la tuyauterie	<i>H-SM-PIP</i>

H-SR	Système de régulation	H-CS
H-SR-AIR	Canalisations d'air de commande	<i>H-CS-AIR</i>
H-SR-CAB	Câblage de commande	<i>H-CS-WRG</i>
H-SR-EQU	Équipement du système de régulation	<i>H-CS-EQP</i>
H-SR-SYM	Symboles du système de régulation; thermostat, sondes, etc.	<i>H-CS-SYM</i>
H-SR-TEX	Texte relatif au système de régulation	<i>H-CS-TXT</i>
H-TC	Tuyauterie de combustible et industriel	H-PP
H-TC-CPT	Compteurs	<i>H-PP-MET</i>
H-TC-PMP	Stations de pompage	<i>H-PP-PMP</i>
H-TC-PUA	Regards de chaussée, puits d'accès	<i>H-PP-MAN</i>
H-TC-RSV	Réservoirs à combustibles	<i>H-PP-TNK</i>
H-TC-TUY	Tuyauterie de combustible et industriel	<i>H-PP-PIP</i>
H-TC-VAN	Vannes	<i>H-PP-VAL</i>
H-VC	Ventilation et conditionnement de l'air	H-VA
H-VC-ACO	Conduits d'air de combustion	<i>H-VA-COA</i>
<u>H-VC-AEV</u>	<u>Système d'air évacué</u>	<u><i>H-VA-EXH</i></u>
H-VC-AEV-COD	Conduits d'air évacué	<i>H-VA-EXH-DUC</i>
H-VC-AEV-GRI	Grilles d'évacuation	<i>H-VA-EXH-GRI</i>
<u>H-VC-AEX</u>	<u>Système d'air extérieur</u>	<u><i>H-VA-OTA</i></u>
H-VC-AEX-COD	Conduits d'air extérieur	<i>H-VA-OTA-DUC</i>
H-VC-AEX-GRI	Grilles d'air à l'extérieur	<i>H-VA-OTA-GRI</i>
<u>H-VC-AMA</u>	<u>Système d'amenée d'air</u>	<u><i>H-VA-SUP</i></u>
H-VC-AMA-COD	Conduits d'amenée d'air	<i>H-VA-SUP-DUC</i>
H-VC-AMA-DIF	Diffuseurs	<i>H-VA-SUP-DIF</i>
H-VC-DAV	Caissons à débit d'air variable	<i>H-VA-VAV</i>
H-VC-EVE	Conduits de fumée, événements, coupe-feu	<i>H-VA-VEN</i>
H-VC-EQU	Équipement (ventilateurs, registres, filtres, etc.)	<i>H-VA-EQP</i>
H-VC-ISO	Isolation des conduits d'air, revêtement insonorisant	<i>H-VA-INS</i>
<u>H-VC-REP</u>	<u>Système de reprise</u>	<u><i>H-VA-RET</i></u>
H-VC-REP-COD	Conduits de reprise	<i>H-VA-RET-DUC</i>
H-VC-REP-GRI	Grilles de reprise	<i>H-VA-RET-GRI</i>

Aménagement intérieur

Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
I-BE	Plan des surfaces d'étage (blocage)	I-BP
I-BE-CON	Contours des secteurs	I-BP-OLN
I-BE-DIM	Dimensions	I-BP-DIM
I-BE-TEX	Texte, notes	I-BP-TXT
I-EA	Système d'écrans acoustiques	I-SY
I-EA-COU	Couleur des écrans	I-SY-CLR
I-EA-DIM	Dimensions des écrans	I-SY-SIZ
I-EA-ECA	Écrans acoustiques	I-SY-SCR
I-EA-SUR	Rangements surélevés montés sur un écran	I-SY-OVH
I-EA-SUT	Surfaces de travail pour mobilier de système	I-SY-SUR
I-EM	Information sur l'employé	I-EI
I-EM-NUI	Identification de l'employé	I-EI-IDN
I-EQ	Équipement	I-EQ
I-EQ-EXI	Équipement de bureau	I-EQ-OEQ
I-EQ-ORD	Ordinateurs	I-EQ-CMP
I-EQ-SPE	Équipement spécial	I-EQ-SPC
I-MO	Mobilier	I-FU
I-MO-ACC	Accessoires, patères, portemanteaux	I-FU-ACC
I-MO-APE	Mobilier autre que de bureau, appareils électroménagers, etc.	I-FU-NOF
I-MO-ART	Objets d'art	I-FU-ART
I-MO-COU	Couleur du mobilier	I-FU-CLR
I-MO-DIM	Dimensions du mobilier	I-FU-SIZ
I-MO-ETA	Étagères	I-FU-SHL
I-MO-PLT	Plantes	I-FU-PLT
I-MO-RAG	Classeurs et armoires de rangements	I-FU-CAB
I-MO-SIE	Sièges	I-FU-SET
I-MO-SUT	Pupitres, surfaces de travail autoportantes	I-FU-DSK
I-MO-TAB	Tables	I-FU-TAB
I-MO-TEX	Texte, annotation pour le mobilier	I-FU-TXT
I-SI	Signalisation	I-SI
I-SI-ACF	Signalisation pour accès-facile	I-SI-EQP
I-SI-BUR	Signalisation des bureaux	I-SI-OFF
I-SI-SPE	Signalisation spéciale	I-SI-SPC

Arpentage foncier		
Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
L-CD	Couches cadastrales	L-CF
L-CD-AUT	Autres limites de parcelles	L-CF-OTH
L-CD-DIM	Mesure des segments de parcelle, relèvement, distances	L-CF-DIM
L-CD-DRO	Démembrement du droit de propriété, servitude, droit de passage	L-CF-LIM
L-CD-LIF	Limites d'arpentage foncier	L-CF-BDY
L-CD-MAR	Marges de recul	L-CF-STB
L-CD-SYM	Symboles (Repères d'arpentage, points d'appui)	L-CF-SYM
L-CD-TEX	Texte relatif aux parcelles	L-CF-TXT
L-GL	Généralités	L-GL
L-GL-TEX	Texte général	L-GL-TXT
L-LV	Levés terrain	L-SV
L-LV-LCH	Lignes de rattachement, de cheminement, de contrôle	L-SV-CLN
<u>L-LV-POL</u>	<u>Points de levé</u>	<u>L-SV-SPT</u>
L-LV-POL-ELV	Élévation des points de levé	L-SV-SPT-ELV
L-LV-POL-NUI	Numéro d'identification des points de levé	L-SV-SPT-IDN
L-LV-POL-PTS	Points de levé	L-SV-SPT-PNT
L-LV-POL-TEX	Texte relatif aux points de levés	L-SV-SPT-TXT
L-LV-QUA	Quadrillage pour levés de terrain	L-SV-GRD
L-LV-SYM	Symboles (Fiches d'arpentage, barres de fer)	L-SV-SYM
L-LV-TEX	Texte relatif aux levés de terrain	L-SV-TXT
L-PS	Limites officielles	L-SP
L-PS-FCN	Frontières canadiennes	L-SP-CAN
L-PS-MUN	Limites régionales et municipales	L-SP-REG
L-PS-PRV	Limites provinciales	L-SP-PRO
L-PS-RTC	Limites établies selon RATC, réserves, parcs	L-SP-CLS
L-ZA	Zonage d'aéroports	L-AZ
L-ZA-ZON	Nouveau zonage proposé	L-AZ-ZNS

Travaux maritimes		
Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
M-BL	Caractéristiques de brise-lames	M-BW
M-BL-BRV	Base du brise-lames	M-BW-TOE
M-BL-CON	Contours du brise-lames	M-BW-OLN
M-BL-HRV	Crête du brise-lames, berme	M-BW-TOP
M-CA	Cales, rampes, quais de halage et de chargement	M-SK
M-CA-BLC	Blocs d'ancrage et de halage	M-SK-BLK
M-CA-CON	Contour	M-SK-OLN
M-CA-DPP	Dalles et panneaux préfabriqués de béton	M-SK-SLB
M-CA-GUA	Guides d'attelage	M-SK-GUA
M-CA-PAL	Palplanches en acier	M-SK-SSP
M-CA-PLF	Plateformes de soutien de navire	M-SK-BED
M-CA-POU	Poutres de lancement et de halage	M-SK-SKD
M-CA-SEM SOA	Socles d'ancrage, semelles	M-SK-FTG
M-CA-TRC	Tracé de voir ferrée	M-SK-RAI
M-CQ	Caractéristiques des quais	M-WF
M-CQ-BAR	Barrières	M-WF-GUA
M-CQ-CCV	Caissons à claire-voie, fonds de ballast	M-WF-CWK
M-CQ-CON	Contours de quais et plateformes flottantes	M-WF-OLN
M-CQ-DEF	Défenses, pare-battages	M-WF-FND
M-CQ-DRA	Drains, dalots de pont	M-WF-DRN
M-CQ-ECH	Échelles	M-WF-LAD
M-CQ-ENT	Entretoises, contreventement	M-WF-BRC
M-CQ-FLO	Flotteurs, caissons	M-WF-CAI
M-CQ-GRU	Cornes de charge, grues, supports de gui	M-WF-DRK
M-CQ-JOC	Joints de construction et de rupture	M-WF-JNT
M-CQ-MCF	Murs coupe-feu	M-WF-FWL
M-CQ-MPC	Murs et poutres de couronnement	M-WF-CWL
M-CQ-PAE	Passerelles d'embarquement	M-WF-GWY
M-CQ-PAL	Palplanches en acier	M-WF-SSP
M-CQ-PAS	Passerelles volantes	M-WF-CTW
M-CQ-PIL	Piles et portiques	M-WF-PIL
M-CQ-POU	Poutres, structure de liaison	M-WF-BEM
M-CQ-QUF	Quais flottants	M-WF-FST
M-CQ-SEM	Semelles, dalles flottantes, sous-structures de quais	M-WF-FTG
M-CQ-SOM	Sommets et pentes, couronnements	M-WF-CRW
M-CQ-TAA	Taquets, bittes d'amarrage, anneaux d'amarrage	M-WF-MOR
M-CQ-TBA	Tiges et blocs d'ancrage, murs ancrés sous tension	M-WF-TIE
M-GL	Généralités	M-GL
M-GL-DIM	Dimensions	M-GL-DIM
M-GL-HAC	Hachures	M-GL-HAT
M-GL-TEX	Texte	M-GL-TXT
M-GL-TRI	Lignes de dessin au trait	M-GL-LAY

M-NA	Navigation	M-NV
M-NA-BOU	Bouées	<i>M-NV-BUO</i>
M-NA-CNL	Chenal, voie de navigation	<i>M-NV-CNL</i>
M-NA-EQU	Équipement de navigation	<i>M-NV-EQP</i>
M-NA-MAT	Mâts de navigation	<i>M-NV-SPA</i>
M-NA-SYM	Symboles	<i>M-NV-CAR</i>
M-RH	Relevé hydrographique technique	M-SN
M-RH-EQU	Marégraphes, équipement de marées, plan de référence des marées	<i>M-SN-TID</i>
M-RH-LBM	Laises de basse mer ou de décrue	<i>M-SN-LWL</i>
M-RH-LHM	Laises de haute mer ou de crue	<i>M-SN-HWL</i>
M-RH-LID	Limite de dragage	<i>M-SN-DRG</i>
M-RH-MBN	Niveau de la marée basse normale	<i>M-SN-LNT</i>
M-RH-MHN	Niveau de la marée haute normale	<i>M-SN-HNT</i>
M-RH-PFM	Contours principaux des fonds marins	<i>M-SN-MAJ</i>
M-RH-POL	Points de levés, sondage	<i>M-SN-SPT</i>
M-RH-POL-ELV	Élévation des points de levé	<i>M-SN-SPT-ELV</i>
M-RH -POL-NUI	Numéro d'identification des points de levé	<i>M-SN -SPT-IDN</i>
M-RH -POL-PTS	Points de levé	<i>M-SN -SPT-PNT</i>
M-RH -POL-TEX	Texte relatif aux points de levés	<i>M-SN -SPT-TXT</i>
M-RH-SFM	Contours secondaires des fonds marins	<i>M-SN-MIN</i>
M-RH-ZDC	Zéro des cartes	<i>M-SN-DAT</i>

Immobilier, organisation de l'espace		
Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
R-AB	Aire brute	R-GA
R-AB-EXT	Aire brute extérieure	R-GA-EXT
R-AB-INT	Aire brute intérieure	R-GA-INT
R-AC	Aires communes	R-UC
R-AC-CON	Contour général des aires partagées	R-UC-OLN
R-AC-COR	Corridors publics partagés	R-UC-COR
R-AC-SAL	Salles partagées (Salle de conférence, garderie, courrier, etc.)	R-UC-RMS
R-AE	Aires communes d'étage	R-FC
R-AE-CNV	Convecteurs (plinthes, radiateurs)	R-FC-CNV
R-AE-COL	Structure du bâtiment, colonnes (intérieur et périmètre)	R-FC-COL
R-AE-CON	Contour général des aires communes d'étage	R-FC-OLN
R-AE-COR	Corridors communs, circulations principales	R-FC-COR
R-AE-EMP	Empiètements (espace perdu)	R-FC-ENC
R-AE-HAL	Halls d'ascenseur d'étage	R-FC-LOB
R-AE-SAL	Placards d'installation électrique et télécommunication, local concierge	R-FC-RMS
R-AE-SAT	Salles de toilette	R-FC-WSR
R-AE-SAT-ACF	Salles de toilette d'accès facile	R-FC-WSR-BRF
R-AE-SOS	Zones d'évacuation, de jonction et de refuge de secours ou d'urgence	R-FC-FIR
R-AU	Aires utilisables	R-US
R-AU-001, 002	Polygones d'aires utilisables par emplacement	R-US-001, 002...
R-AU-CON	Contours généraux des zones utilisables *	R-US-OLN
R-AU-COR	Aires de circulation principales *	R-US-COR
R-AU-DIV	Divisions des aires	R-US-DIV
R-AU-GRP	Allocation de l'espace par groupe/direction *	R-US-GRP
R-AU-MIN	Allocation de l'espace par ministère *	R-US-DEP
R-AU-NUI	Numéros d'identification de l'emplacement	R-US-IDN
R-AU-SAL-NUI	Numéros d'identification des salles *	R-US-RMS
R-AU-UNI	Allocation de l'espace par unités *	R-US-UNT
R-CB	Aires communes du bâtiment	R-BC
R-CB-CON	Contour général des aires partagées du bâtiment	R-BC-OLN
R-CB-COR	Corridors publics partagés	R-BC-COR
R-CB-SAL	Pièces partagées	R-BC-RMS
R-EX	Aires extérieures du site	R-EX
R-EX-CON	Aires extérieures du site	R-EX-OLN
R-GL	Généralités	R-GL
R-GL-TEX	Noms de rue pour transfert dans le logiciel Tech2 - Space Audit	R-GL-TXT
R-SB	Aires de service du bâtiment	R-BS
R-SB-CON	Contour général des aires de service du bâtiment	R-BS-OLN
R-SB-PUV	Puits verticaux, ascenseurs, escaliers (y compris les murs)	R-BS-SFT
R-SB-SAL	Pièces de service du bâtiment	R-BS-RMS

R-ST	Stationnement	R-PK
R-ST-0000-ACF	Stationnement à accès facile	<i>R-PK-0000-BRF</i>
R-ST-0000-MIN	No. de stationnement - nom du ministère/direction	<i>R-PK-0000-DEP</i>
R-ST-CON	Contours	<i>R-PK-OLN</i>
R-ST-DIV	Divisions du stationnement	<i>R-PK-DIV</i>
R-ST-EXT	Stationnement extérieur (utilisation spéciale seulement)	<i>R-PK-EXT</i>
R-ST-INT	Stationnement intérieur (utilisation spéciale seulement)	<i>R-PK-INT</i>
R-ST-NUI	Numéros d'identification du stationnement	<i>R-PK-IDN</i>
R-ST-SPE	Stationnement spécial	<i>R-PK-SPC</i>
R-SU	Entretien de la surface du bâtiment	R-SU
R-SU-CON	Contours	<i>R-SU-OLN</i>
R-SU-COR	Corridors principaux	<i>R-SU-COR</i>
R-SU-DIV	Division de l'espace	<i>R-SU-DIV</i>
R-SU-EXT	Revêtements extérieurs	<i>R-SU-EXT</i>
R-SU-FEN	Fenêtres	<i>R-SU-WIN</i>
R-SU-GRP	Allocation de l'espace par groupe/direction	<i>R-SU-GRP</i>
R-SU-MIN	Allocation de l'espace par ministère/direction	<i>R-SU-DEP</i>
R-SU-MUR	Murs	<i>R-SU-WAL</i>
R-SU-NUI	Numéros d'identification de la surface	<i>R-SU-IDN</i>
<u>R-SU-PCH</u>	<u>Revêtements de plancher</u>	<u><i>R-SU-FLR</i></u>
R-SU-PCH-BAS	Aire à circulation faible	<i>R-SU-FLR-LOW</i>
R-SU-PCH-ELV	Aire à circulation dense / élevée	<i>R-SU-FLR-HIG</i>
R-SU-PFD	Revêtements de plafond	<i>R-SU-CLG</i>
R-SU-PUV	Puits	<i>R-SU-SFT</i>
R-SU-SAL	Salles	<i>R-SU-RMS</i>
R-SU-SPE	Surfaces spéciales	<i>R-SU-SPC</i>
R-ZO	Zonage	R-ZN
R-ZO-NET	Zones de nettoyage	<i>R-ZN-CLE</i>
R-ZO-SEU	Zones de sécurité	<i>R-ZN-SEC</i>
R-ZO-SOS	Zones des issues de secours ou d'urgence	<i>R-ZN-FIR</i>

* (utilisation spéciale seulement)

Structure		
Abbv. Français	Description	Abbv. Anglais
S-FD	Fondations	S-FN
S-FD-CON	Contours des fondations	S-FN-OLN
S-FD-PIE	Pieux, caissons et piliers	S-FN-PIL
S-FD-REM	Remblayage, profil du sol	S-FN-FIL
S-FD-POU	Tête de pieux, poutre sous mur porteur, solive de rive	S-FN-BEM
S-FD-SEM	Semelles	S-FN-FTG
S-MU	Murs, colonnes	S-WL
S-MU-COL	Colonnes	S-WL-COL
S-MU-ENT	Entretoises, contreventement	S-WL-BRC
S-MU-JOC	Joints de dilatation et de construction	S-WL-JNT
S-MU-OUV	Ouvertures murales	S-WL-OPN
S-MU-POR	Murs porteurs	S-WL-BRG
S-MU-STM	Murs de soutènement	S-WL-RWL
S-PF	Plafonds	S-CL
S-PF-POU	Poutres et poutrelles de plafond	S-CL-BEM
S-PC	Planchers	S-FL
S-PC-CHR	Ossature, charpente	S-FL-FRM
S-PC-CON	Contours des planchers	S-FL-OLN
S-PC-DPP	Dalles de plancher	S-FL-SLB
S-PC-ENT	Entretoises, contreventement	S-FL-BRC
S-PC-ESC	Paliers structuraux	S-FL-STR
S-PC-JOC	Joints de dilatation et de construction	S-FL-JNT
S-PC-OUV	Ouvertures de plancher	S-FL-OPN
S-PC-PLA	Platelage, dalles nervurées	S-FL-DEK
S-PC-PLP	Plan de longerines et poutres, solives	S-FL-JST
S-PC-POU	Poutres et poutrelles de plancher	S-FL-BEM
S-QU	Quadrillage structural	S-GR
S-QU-EXT	Lignes d'axe structural, extérieur du bâtiment	S-GR-EXT
S-QU-INT	Lignes d'axe structural, intérieur du bâtiment	S-GR-INT
S-TO	Toits	S-RF
S-TO-CHR	Ossature, charpente	S-RF-FRM
S-TO-CON	Contours du toit	S-RF-OLN
S-TO-DPP	Dalles de toit	S-RF-SLB
S-TO-ENT	Entretoises, contreventement	S-RF-BRC
S-TO-FER	Fermes de toit	S-RF-TRU
S-TO-JOC	Joints de dilatation et de construction	S-RF-JNT
S-TO-OUV	Ouvertures de toit	S-RF-OPN
S-TO-PLA	Platelage, dalles nervurées	S-RF-DEK
S-TO-PLP	Plan de longerines et poutres, solives	S-RF-JST
S-TO-POU	Poutres et poutrelles	S-RF-BEM

Annexe B – Description des champs de calques

Ext.	Description	Ext.	Description
------	-------------	------	-------------

Champ de groupe

Le tableau suivant énumère la liste des abréviations pour les champs de groupe qui peuvent être utilisés pour créer de nouveaux noms de calques. C'est la seconde partie des noms de calques, suivant la discipline : X-**XX**-XXX

AB	Aire brute	HY	Hydrologie
AC	Aires communes	LE	Légende
AE	Aires communes d'étage	LV	Levé d'arpentage, de terrain
AI	Alarme - incendie	MO	Mobilier
AN	Alimentation normale	MT	Mise à la terre
AS	Alimentation d'urgence	MU	Murs non-porteurs
AU	Aires utilisables	NA	Navigation
AX	Aménagement extérieur	PA	Protection contre les affouillements
BE	Plan des surfaces d'étage (blocage)	PB	Accessoires de plomberie
BL	Caractéristiques de brise-lames	PC	Planchers
BO	Bordereau	PE	Pétrole
CA	Cales, rampes, quais de halage et de chargement	PF	Plafonds
CB	Aires communes du bâtiment	PI	Réseaux de protection incendie
CD	Couches cadastrales	PN	Plan
CE	Canalisations d'eau et d'extincteurs	PO	Portes
CF	Chemin de fer	PR	Données de profil
CH	Chauffage et refroidissement	PS	Limites officielles
CI	Circulation	PT	Protection contre la foudre
CN	Câblage d'alimentation normale	QU	Quadrillage
CP	Câblage plat	RH	Relevé hydrographique technique
CQ	Caractéristiques des quais	RN	Équipement raccordé sur l'alimentation normale
CS	Caractéristiques du site	RO	Routes
CT	Cartouches	RU	Appareillage raccordé sur l'urgence
CU	Câblage d'alimentation d'urgence	SB	Aires de service du bâtiment
DA	Dalles d'approche	SI	Signalisation
DI	Carburant diesel	SM	Schémas mécaniques et électriques
DN	Systèmes de données	SO	Sous-structure
DS	Distribution sur le site et équipement électrique	SP	Superstructure
DT	Détails	SR	Système de régulation
EA	Écrans acoustiques	SS	Système de sécurité
ED	Eau domestique	ST	Stationnement
EM	Information sur l'employé	SU	Entretien de la surface du bâtiment
EN	Éclairage normal	SV	Systèmes de communication vocale et sonorisation
EP	Évacuation des eaux pluviales	TA	Tablier
EQ	Équipement	TC	Tuyauterie de combustible et industriel
ES	Égouts sanitaires	TE	Systèmes téléphoniques
EU	Éclairage d'urgence	TG	Topographie
EV	Environnement	TO	Toits
EX	Aires extérieures du site	TR	Terrasses
FD	Fondations	UR	Urgence
FN	Fenêtres	VC	Ventilation et conditionnement de l'air
FO	Données de forage (géotechnique)	VD	Systèmes de vidéoconférence
GL	Généralités	VG	Végétation
GN	Gaz naturel	ZA	Zonage d'aéroports
GP	Gaz propane	ZO	Zonage
HO	Systèmes d'horloges		

Champ de calque unique et première extension du nom de calque

Ext.	Description	Ext.	Description
------	-------------	------	-------------

Le tableau suivant énumère la liste des abréviations pour les champs de calque unique et première extension du nom de calque qui peuvent être utilisées pour créer de nouveaux noms de calques. C'est la troisième ou quatrième partie des noms de calques, suivant le champ de groupe :

X-XX-**XXX** X-XX-XXX-**XXX**-X

3MT	Composants de modèles tridimensionnels	BOR	Bordures
ABN	Lignes souterraines abandonnées (égouts, pipeline)	BOU	Bouées
ABT	Arbustes	BRQ	Briques
ACC	Accessoires	BRV	Bas de rive/bas de talus/base brise-lame
ACF	Signalisation pour accès-facile	BSN	Bassins
ACH	Appareils de chauffage	BTE	Basse tension
ACI	Acier	BUF	Bulle de référence (Callout block)
ACO	Conduits d'air de combustion	BUR	Signalisation des bureaux
ACR	Armature	CAB	Câblage
ACT	Accotement	CAN	Caniveaux
ACU	Systèmes d'accumulateurs c.c.	CAR	Cartouche
AER	Lignes de communication aériennes - téléphone, vidéo	CAX	Canalisations d'extincteurs
AEV	Conduits d'air évacué	CBE	Canalisations en béton
AEX	Conduits d'air extérieur	CCC	Chemins de câbles, gaines et canalisations
AIC	Équipement d'air comprimé	CCV	Caissons à claire-voie, fonds de ballast
AIR	Canalisations d'air de commande	CDA	Conduit de déchets acides (médical)
ALI	Schémas de l'équipement de protection contre l'incendie	CDC	Feuillage caduc
ALL	Allèges de fenêtres	CED	Conduite d'eau domestique
ALM	Alimentation (mécanique, électrique)	CEN	Canalisations d'eau non traitée
ALU	Schémas de l'alimentation d'urgence	CFU	Contrôle des fumées
AMA	Conduits d'amenée d'air	CHI	Chaînage
ANN	Annuelle (fleur, plante)	CHR	Ossature, charpente
ANT	Antenne	CLO	Clôtures
ANV	Schémas de l'alimentation normale, circuits verticaux	CLS	Cloisons
APE	Mobilier autre que de bureau, appareils électroménagers, etc.	CMB	Combinés
APP	Appareils de salle de bain	CMC	Schémas de colonne montante des conduits d'air
APR	Dalles d'approche	CMG	Colonnes montantes du système des gicleurs
APX	Approximatif	CMP	Comptoirs
ARB	Arbres, limites de la zone forestière	CMT	Schémas de colonne de montante de la tuyauterie
ART	Objets d'art	CMV	Commandes vidéo (numérique)
ASC	Alimentation sans coupure	CNL	Chenal, voie de navigation
ASP	Asphalte	CNT	Construction
ATT	Attributs	CNV	Convecteurs
AUD	Au-dessus du niveau du sol	CO2	Dioxyde de carbone
AUT	Autre	COD	Conduits
AZO	Azote (médical)	COL	Colonnes, colonnettes
BAN	Bande (aéroport)	COM	Commandes
BAR	Barrières	CON	Contours
BAS	Bas	COP	Courbes de niveau principales
BAV	Bassins versants	COR	Corridors
BBL	Base du brise-lames	COS	Courbes de niveau secondaires
BCN	Boîte de dérivation	COU	Couleur
BEM	Banc d'emprunt	COV	Schémas du système de communication vocale
BET	Béton	CPA	Contour de panache
BII	Information Biens immobiliers	CPT	Compteurs
BLC	Blocs	CRF	Certificats
BOI	Bornes d'incendie	CRT	Cuve de rétention
BOJ	Boîtes de jonction de câblage plat	CTM	Zones contaminées
BOO	Bois d'œuvre	CUL	Culées

Ext.	Description	Ext.	Description
CVS	Couvre-sol	GAF	Gaz frigorigène
CVU	Communication vocale d'urgence	GAN	Gaz naturel
DAT	Schémas des systèmes de données	GAP	Gaz propane
DAV	Caissons à débit d'air variable	GEN	Groupes électrogènes, génératrices
DEB	Débris, moellons, roche détachée et terre meuble	GIC	Gicleurs
DEF	Défenses, pare-battages	GLA	Épaisseur de la glace
DEI	Détecteurs d'intrusion	GLY	Glycol
DER	Débarcadère	GPS	Points d'appui GPS
DES	Description	GRI	Grillage
DET	Agencement et détails des écriteaux	GRP	Allocation de l'espace par groupe/direction
DIA	Dispositifs d'aiguillage	GRU	Cornes de charge, grues, supports de gui
DIF	Diffuseurs, grilles et événements	GRV	Gravier
DIM	Dimensions	GUA	Guide d'attelage
DIV	Divisions	GYP	Caissons de plafond
DPP	Dalles	HAC	Hachures
DRA	Drainage	HAL	Halls d'ascenseur d'étage
DRO	Démembrement du droit de propriété: servitude, droit de passage	HEL	Hélium
DVE	Dispositifs de verrouillage électromagnétique	HOL	Horloges
EBE	Ébénisterie et menuiserie préfabriquée	HOR	Horizontal
ECA	Écrans acoustiques	HRV	Haut de rive / haut de talus / crête du brise-lame
ECD	Eau chaude	HTE	Haute tension
ECF	Eau de chauffage	HYD	Équipement hydronique
ECH	Échelles	HYG	Hydrogène
ECL	Éclairage	IDN	Texte descriptif (identification) : haut. par rapport au niv. du sol
ECO	Écoulement, décharge	IMA	Images insérées
ECR	Écriture	IMP	Importations (familles Revit)
EEU	Évacuation des eaux usées	IND	Industriel
EFR	Eau froide	INT	Intérieur
EGO	Égouts	IRR	Irrigation
EGZ	Engazonné	ISO	Isolation
ELE	Ascenseurs, plateformes	JER	Mur jersey
ELV	Élevé, élévation	JOC	Joints de dilatation et de construction
EMP	Empiètements (espace perdu)	KRK	Inter-verrouillage par serrures «Kirk»
ENT	Entretises, contreventement	LBM	Laises de basse mer ou de décrue
EOI	Eau d'osmose inversée ou eau distillée (médical)	LCH	Lignes de cheminement
EQA	Équipement antidéflagrant	LCO	Lignes de coupe
EQU	Équipement	LHM	Laises de haute mer ou de crue
ERF	Eau réfrigérée	LID	Limites de dragage
ESC	Escaliers et échelles	LIF	Limites de propriété foncière
ESM	Ensemencé	LIM	Limites
ETA	Étagères	LIN	Linteaux des portes et fenêtres
EVE	Événements	LIP	Limites de propriété non-officielles
EXC	Extincteur chimique	LIS	Information générale, "lisez-moi"
EXI	Équipement de bureau	LOC	Systèmes spéciaux pour locataires
EXM	Extincteur à mousse	LOG	Logos
EXT	Extérieur	LON	Longerons, solives avec poutres
FCN	Frontières canadiennes	MAC	Marquage de la chaussée
FEN	Fenêtres	MAR	Marges de recul
FER	Fermes de toit	MAT	Mâts
FIN	Finition, revêtement	MAZ	Mazout
FLF	Fluide frigorigène	MBN	Niveau de la marée basse normale
FLO	Flotteurs, caissons	MCF	Murs coupe-feu
FLR	Fleurs	MEC	Connexions électriques pour équipement mécanique
FRI	Équipement frigorifique	MED	Médianes
GAB	Gabions	MET	Métavues
GAC	Garde-corps et barrières	MHN	Niveau de la marée haute normale

Ext.	Description	Ext.	Description
MIN	Allocation de l'espace par ministère/direction	PRV	Limites provinciales
MIT	Mise à la terre	PST	Feuillage persistant
MNT	Modèle numérique de terrain	PTS	Points de station
MOB	Mobilier extérieur, bancs, poubelles, etc.	PTV	Postes de travail
MPC	Murs et poutres de couronnement	PJA	Puits d'accès, trous d'homme
MTH	Méthane	PUI	Puits
MUA	Mur en aile	PUV	Puits verticaux
MUN	Municipal	QUA	Quadrillage
MUR	Murs	QUF	Quais flottants
NET	Zones de nettoyage	RAG	Classeurs et armoires de rangements
NIV	Changements de niveau, rampes, fosses pour camion	RAM	Rampes
NUI	Numéros d'identification	RAR	Repères d'arpentage
NUM	Numérisation ou vectorisation d'un balayage	RAY	Chauffage par rayonnement
NVL	Nivellement, terrassement de mise à niveau	REC	Recirculation
NZP	Nouveau zonage proposé	REG	Registres
ORD	Ordinateurs	REL	Réseaux locaux
ORN	Ornemental	REM	Remblayage, profil du sol
OUV	Ouvertures	REP	Conduits de reprise
OXY	Oxygène (médical)	RET	Retour
PAC	Parcelles	REV	Réseau d'évacuation et ventilation
PAE	Passerelles d'embarquement	RNL	Repères de nivellement locaux
PAL	Palplanches en acier	RNT	Regard de nettoyage
PAN	Panneaux de distribution (Élect., tél.)	ROC	Roche
PAS	Passerelles	ROU	Escaliers roulants
PCH	Plancher	RPC	Revêtements de plancher
PEL	Pelouses, parterres de gazon	RSV	Réservoirs
PEV	Périls aviaires	RTC	Limites établies selon RATC, réserves, parcs
PFD	Relatif au plafond	SAA	Systèmes d'alarmes anti-intrusion
PFM	Principaux des fonds marins	SAB	Cloisons de salles de toilette
PHA	Phasage	SAL	Salles
PIE	Pieux, caissons et piliers	SAP	Surface d'approche (aéroport)
PIL	Piles	SAT	Salles de toilette
PIP	Pipelines	SBL	Sable
PIR	Enrochement, pierres de revêtement	SCD	Secondaire
PLA	Platelage, dalles nervurées	SCH	Schéma
PLB	Plans de tablier	SEC	Secondaire
PLC	Plans de culées	SEM	Semelles, socles d'ancrage
PLF	Plateformes de soutien de navire	SEN	Sentiers, allées
PLN	Plan	SEP	Septique
PLP	Plan de longerines et poutres, solives	SES	Structure d'entrée et de sortie
PLQ	Plastique	SEU	Zones de sécurité
PLT	Plantes	SEV	Branchements de service
PMP	Stations et postes de pompage	SFM	Secondaire des fonds marins
POA	Points d'appui	SFT	Surface de transition (aéroport)
POC	Points cotés	SGE	Système de gestion de l'entretien
POL	Points de levé	SGN	Schémas de systèmes de signalisation
PON	Ponts	SIE	Sièges
POR	Porteur	SIG	Dispositifs de signalisation
POT	Poteaux	SOM	Sommets et pentes, couronnements
POU	Poutres et poutrelles	SON	Sondages
PPR	Identification du propriétaire	SOS	Issues de secours
PRF	Protection contre la foudre	SOU	Souterrain, soutènement
PRI	Primaire, principal	SPE	Spécial
PRS	Prises	SST	Sous-stations
PRT	Glissière de sécurité, terre-plein, bornes de protection	STA	Stations
		STM	Murs de soutènement
		STR	Profils stratigraphiques
		SUE	Dévers
		SUR	Objets surélevés

Ext.	Description	Ext.	Description
SUS	Objets suspendus, lanterneaux, porte-à-faux, soffites		
SUT	Pupitres, surfaces de travail		
SYM	Symboles		
TAA	Taquets, bittes d'amarrage		
TAB	Tables		
TAP	Tapis		
TBA	Tiges et blocs d'ancrage, murs ancrés sous tension		
TEH	Marais, marécages, terres humides		
TEL	Téléphone		
TEM	Temporaire		
TER	Terrasses		
TEU	Traitement des eaux usées		
TEX	Texte		
THE	Thermostats, hygromètres, sondes		
TRA	Trame		
TRC	Tracé		
TRF	Tour de refroidissement (tour d'eau)		
TRI	Lignes de dessin au trait,		
TRO	Trottoirs		
TRR	Planification de réseau routier		
TUI	Tuiles		
TUN	Tunnels		
TUY	Tuyauterie		
UNI	Allocation de l'espace par unités		
URG	Urgence		
VAN	Vannes		
VAP	Vapeur		
VEE	Verrous électriques de sécurité		
VER	Vertical		
VID	Schémas de systèmes vidéo		
VIG	Vignes		
VIT	Vitrage		
VIV	Vivaces		
VST	Vestiges archéologiques		
XRE	Calque d'insertion des XREF		
ZDC	Zéro des cartes		
ZON	Surfaces de zonage, pistes d'atterrissage, ligne centrale d'axe		

Seconde extension du nom de calque

Le tableau suivant énumère la liste des abréviations pour la seconde extension du nom de calque qui peuvent être utilisées pour créer de nouveaux noms de calques. C'est la quatrième ou cinquième partie des noms de calques, suivant le champ de calque unique ou la première extension:

X-XX-XXX--**X** X-XX-XXX-XXX-**X**

1	Option n° 1
2	Option n° 2
A	Texte anglais
E	Existant
F	Texte français
N	Nouveau
P	Planifié ou proposé
S	Base
T	Tel que construit
X	À supprimer

Annexe C – Tableaux d'affectation des couleurs et des plumes

Région de l'Atlantique				
<i>Numéro de la plume</i>	<i>Épaisseur du trait</i>	<i>% Intensité</i>	<i>Couleur imprimée</i>	<i>Aperçu</i>
1 (Rouge)	0,25	100%	Noir	————
2 (Jaune)	0,7	100%	Noir	————
3 (Vert)	0,3	100%	Noir	————
4 (Cyan)	0,4	100%	Noir	————
5 (Bleu)	1	100%	Noir	————
6 (Magenta)	0,3	100%	Noir	————
7 (Blanc)	0,5	100%	Noir	————
8 (Gris)	0,5	100%	Noir	————
9	0,25	50%	Noir	————
10	0,25	100%	Noir	————
11	0,3	100%	Noir	————
12	0,4	100%	Noir	————
13	0,1	100%	Noir	————
14	0,4	100%	Noir	————
15	0,5	100%	Noir	————
16-249	0,3	100%	Couleur d'AutoCAD	————
250	0,3	60%	Ton de gris	————
251	0,3	50%	Ton de gris	————
252	0,3	40%	Ton de gris	————
253	0,3	30%	Ton de gris	————
254	0,3	20%	Ton de gris	————
255	0,3	10%	Ton de gris	————

Région du Québec				
<i>Numéro de la plume</i>	<i>Épaisseur du trait</i>	<i>% Intensité</i>	<i>Couleur imprimée</i>	<i>Aperçu</i>
1 (Rouge)	0,2	100%	Noir	————
2 (Jaune)	0,8	100%	Noir	————
3 (Vert)	0,35	100%	Noir	————
4 (Cyan)	0,25	100%	Noir	————
5 (Bleu)	0,25	100%	Noir	————
6 (Magenta)	0,35	100%	Noir	————
7 (Blanc)	0,5	100%	Noir	————
8 (Gris)	0,2	100%	Noir	————
9	0,2	100%	Noir	————
10	0,05	100%	Noir	————
11	0,13	100%	Noir	————
12	0,13	100%	Noir	————
13	0,2	80%	Ton de gris	————
14	0,2	70%	Ton de gris	————
15	0,2	60%	Ton de gris	————
16	0,2	50%	Ton de gris	————
17	0,2	40%	Ton de gris	————
18	0,2	30%	Ton de gris	————
19	0,2	15%	Ton de gris	————
253	0,2	20%	Ton de gris	————

Région de l'Ontario				
<i>Numéro de la plume</i>	<i>Épaisseur du trait</i>	<i>% Intensité</i>	<i>Couleur imprimée</i>	<i>Aperçu</i>
1 (Rouge)	0,25	100%	Noir	_____
2 (Jaune)	0,18	100%	Noir	_____
3 (Vert)	0,35	100%	Noir	_____
4 (Cyan)	0,25	100%	Noir	_____
5 (Bleu)	0,06	100%	Noir	_____
6 (Magenta)	0,35	100%	Noir	_____
7 (Blanc)	0,35	100%	Noir	_____
8 (Gris)	0,18	100%	Noir	_____
9	0,18	100%	Noir	_____
10	0,18	100%	Noir	_____
11	0,25	100%	Noir	_____
12	0,25	100%	Noir	_____
13	0,06	100%	Noir	_____
14	0,5	100%	Noir	_____
15	0,7	100%	Noir	_____
16	0,25	100%	251 (Gris moyen-foncé)	_____
17	0,35	100%	251 (Gris moyen-foncé)	_____
18	0,5	100%	251 (Gris moyen-foncé)	_____
19	0,7	100%	251 (Gris moyen-foncé)	_____
20	0,25	100%	Rouge	_____
21 - 24	0,25	100%	Couleur de la plume	_____
25	0,18	100%	Noir	_____
26-29	0,25	100%	Couleur de la plume	_____
30	0,5	100%	Noir	_____
40	0,25	100%	Couleur de la plume	_____
80	0,25	100%	Couleur de la plume	_____
100	0,25	100%	253 (Gris)	_____
101	0,35	100%	253 (Gris)	_____
102	0,5	100%	253 (Gris)	_____
103	0,7	100%	253 (Gris)	_____
104	0,25	100%	250 (Gris foncé)	_____
105	0,35	100%	250 (Gris foncé)	_____
106	0,5	100%	250 (Gris foncé)	_____
107	0,7	100%	250 (Gris foncé)	_____
108-109	0,25	100%	Couleur de la plume	_____
110	0,12	100%	Noir	_____
111-149	0,25	100%	Couleur de la plume	_____
150	0,06	100%	Couleur de l'objet	_____
151-210	0,25	100%	Couleur de la plume	_____
211	1	100%	Noir	_____
212	1,5	100%	Noir	_____
213	2	100%	Noir	_____
214-255	0,25	100%	Couleur de la plume	_____

Région de la capitale nationale				
<i>Numéro de la plume</i>	<i>Épaisseur du trait</i>	<i>% Intensité</i>	<i>Couleur imprimée</i>	<i>Aperçu</i>
1 (Rouge)	0,35	100%	Noir	_____
2 (Jaune)	0,7	100%	Noir	_____
3 (Vert)	0,25	100%	Noir	_____
4 (Cyan)	0,18	100%	Noir	_____
5 (Bleu)	0,5	100%	Noir	_____
6 Magenta)	0,35	100%	Noir	_____
7 (Blanc)	0,25	100%	Noir	_____
8 (Gris)	0,05	100%	Noir	_____
9	0,15	50%	Gris foncé	_____
10	0,15	100%	Noir	_____
11	0,1	100%	Noir	_____
12	0,15	100%	Noir	_____
13	0,2	100%	Noir	_____
14	0,25	100%	Noir	_____
15	0,35	100%	Noir	_____
16	0,45	100%	Noir	_____
17	0,5	100%	Noir	_____
18	0,7	100%	Noir	_____
19	1	100%	Noir	_____
50	0,5	100%	Noir	_____
90	0,25	100%	Noir	_____
130	0,15	100%	Noir	_____
170	0,35	100%	Noir	_____
210	0,2	100%	Noir	_____
20, 60, 100, 140, 180, 220	0,15	100%	Noir	_____
30, 70, 110, 150, 190, 230	0,25	100%	Noir	_____
40, 80, 120, 160, 200, 240	0,35	100%	Noir	_____
De 21 à 241 incrément de 10 (21, 31, etc.)	0,1	100%	Noir	_____
De 22 à 242 incrément de 10 (22, 32, etc.)	0,15	100%	Noir	_____
De 23 à 243 incrément de 10 (23, 33, etc.)	0,2	100%	Noir	_____
De 24 à 244 incrément de 10 (24, 34, etc.)	0,25	100%	Noir	_____
De 25 à 245 incrément de 10 (25, 35, etc.)	0,35	100%	Noir	_____
De 26 à 246 incrément de 10 (26, 36, etc.)	0,45	100%	Noir	_____
De 27 à 247 incrément de 10 (27, 37, etc.)	0,5	100%	Noir	_____
De 28 à 248 incrément de 10 (28, 38, etc.)	0,7	100%	Noir	_____
De 29 à 249 incrément de 10 (29, 39, etc.)	1	100%	Noir	_____
250	0,18	50%	Gris foncé	_____
251	0,18	40%	Gris moyen foncé	_____
252	0,18	30%	Gris	_____
253	0,18	20%	Gris moyen pâle	_____
254	0,18	10%	Gris pâle	_____
255	0,18	Blanc	Blanc	_____

Région de l'Ouest				
<i>Numéro de la plume</i>	<i>Épaisseur du trait</i>	<i>% Intensité</i>	<i>Couleur imprimée</i>	<i>Aperçu</i>
1 (Rouge)	0,25	100%	Noir	_____
2 (Jaune)	0,35	100%	Noir	_____
3 (Vert)	0,15	100%	Noir	_____
4 (Cyan)	0,5	100%	Noir	_____
5 (Bleu)	0,25	100%	Noir	_____
6 (Magenta)	0,7	100%	Noir	_____
7 (Blanc)	0,35	100%	Noir	_____
8 (Gris)	0,35	55%	Ton de gris	_____
9	0,25	100%	Noir	_____
10	0,35	100%	Noir	_____
11	0,1	100%	Noir	_____
12	1	100%	Noir	_____
13	0,25	100%	Noir	_____
14	0,35	100%	Noir	_____
15	0,25	100%	Noir	_____
16 – 29, 140 - 149	0,05	100%	Noir	_____
30 – 49, 150 - 159	0,1	100%	Noir	_____
50 – 69, 160 - 179	0,15	100%	Noir	_____
70 – 89, 180 - 199	0,25	100%	Noir	_____
90 - 109, 200 - 219	0,35	100%	Noir	_____
110 – 119, 220 - 229	0,5	100%	Noir	_____
120 – 129, 230 - 239	0,7	100%	Noir	_____
130 – 131, 240 - 243	1	100%	Noir	_____
132, 244 - 246	1,5	100%	Noir	_____
133, 247 - 248	2	100%	Noir	_____
134	0,2	55%	Ton de gris	_____
135	0,2	50%	Ton de gris	_____
136	0,2	45%	Ton de gris	_____
137	0,2	40%	Ton de gris	_____
138	0,2	35%	Ton de gris	_____
139	0,2	30%	Ton de gris	_____
249	0,35	65%	Ton de gris	_____
250	0,35	60%	Ton de gris	_____
251	0,35	55%	Ton de gris	_____
252	0,35	50%	Ton de gris	_____
253	0,35	45%	Ton de gris	_____
254	0,35	40%	Ton de gris	_____
255	0,35	35%	Ton de gris	_____

Annexe D - Contrôle de la qualité des données CDAO

Les éléments affichés en surbrillance indiquent une tolérance zéro à l'égard de la non-conformité

Article	Exigences de contrôle de la qualité	Conformité		
		Oui	Non	s.o.
Calques		Oui	Non	s.o.
3.2	Les noms de calques sont conformes à la norme nationale CDAO de TPSGC			
3.2.1	Les objets résident sur le bon calque			
3.1	Aucun objet ne réside sur le calque 0 ou DEFPOINTS			
3.2.6	Aucun nouveau nom de calque n'a été créé alors qu'un nom de calque approprié existe déjà.			
2.3.3	Aucun nom de calque ne contient le préfixe d'une référence externe insérée avec l'option "Lier" (Bind)			
Assignation des couleurs		Oui	Non	s.o.
3.2.5	Les couleurs attribuées aux calques sont configurées pour obtenir la largeur de trait correcte en utilisant le tableau régional approprié d'affectation des couleurs. (Annexe C)			
3.2.5	La couleur « DuCalque » (ByLayer) est assignée aux objets (à l'exception des objets dans les blocs)			
Blocs		Oui	Non	s.o.
3.3.3	La banque de blocs fournie par le bureau régional de TPSGC est utilisée (si applicable)			
3.3.3	L'utilisation des blocs est uniforme dans tout le jeu de dessins du projet			
3.3.3	Les blocs sont créés en respectant les règles décrites dans la norme nationale CDAO de TPSGC (c.-à-d. créés sur le calque « 0 », de couleur et type de ligne « DuBloc » (ByBlock) ou « DuCalque » (ByLayer), avec une échelle et des dimensions appropriées)			
3.3	Les blocs ne sont pas explosés			
Styles de texte		Oui	Non	s.o.
3.4	Les styles de texte sont créés en utilisant uniquement les polices de caractères SHX d'AutoCAD® ou les polices de caractère TTF Arial, Arial Narrow et StylusBT			
3.4.1	Les noms des styles de texte sont conformes à la norme nationale CDAO de TPSGC			
3.4.2	Les hauteurs de texte sont utilisées correctement			

Styles de cotation et styles de lignes de repère multiple		Oui	Non	s.o.
3.5	Toutes les cotes sont associatives			
3.5.1	Les noms des styles de cotation et des styles de lignes de repère multiple sont conformes à la norme nationale CDAO de TPSGC			
3.5	La disposition des cotes suit un des deux formats acceptés (architecture ou génie)			
Types de lignes et hachures		Oui	Non	s.o.
3.6	Seuls les types de lignes et de hachures d'AutoCAD ® et/ou de TPSGC sont utilisés			
3.6	Les types de lignes et de hachures sont métriques			
3.6	Les variables d'affichage des types de lignes sont configurées correctement (c.-à-d. LTSCALE, PSLTSCALE)			
Références externes et images tramées		Oui	Non	s.o.
2.3.3	Les dessins ne contiennent pas de références externes (sauf si certaines conditions sont remplies et qu'elles sont insérées en ne conservant pas le chemin d'accès (No Path))			
2.3.4	Les images tramées et les fichiers détaillant les coordonnées associées sont inclus dans la livraison des dessins			
Configuration du dessin et mise en page		Oui	Non	s.o.
3.7.1	Les cartouches régionales normalisées sont insérées dans les présentations (layout) à la coordonnée (0,0,0) avec un facteur d'échelle de 1 et un angle de rotation de 0			
3.7.1	Une seule cartouche est insérée par présentation (layout)			
3.7.1	Les cartouches ne sont pas explosés			
3.7.2	Les cartouches contiennent toutes les informations requises			
3.1	Les fenêtres de présentation (viewport) sont mises à l'échelle appropriée et verrouillées			
3.7.3	Chaque plan, coupe, détail, elevation, etc. est accompagné d'un titre, de l'échelle graphique appropriée et, si nécessaire, d'une flèche indiquant le nord			
3.7	Les objets annotatifs tels les notes, cotes, hachures, types de lignes, blocs, etc. sont mis à l'échelle de façon à correspondre à l'échelle de la fenêtre de présentation (viewport) ou à l'échelle d'insertion du bloc			
Système de mesure et coordonnées		Oui	Non	s.o.
3.8	Les dessins sont modélisés pleine grandeur en utilisant des unités métriques dans l'espace modèle. Les plans et détails des bâtiments et structures sont en millimètres. Les plans de site sont en mètres			
2.3.1	L'intégrité des systèmes de coordonnées est maintenue pour les dessins en 2D			

Présentation des dessins		Oui	Non	s.o.
3.0	Les règles de bonnes pratiques sont respectées de façon à rendre les dessins faciles à interpréter : bon positionnement des annotations et des cotes, utilisation des légendes et bordereaux, disposition de la grille structurelle et des bulles de renvois			
3.0	Dans le cas de grands projets, un plan d'ensemble pour localiser la structure est placé dans la feuille de titre			
3.1	Lorsque le type de dessin s'y prête, les lignes sont tracées en mode orthogonal			
3.1	Les points d'intersection des extrémités des vecteurs sont fermés			
3.0	Les dessins ne contiennent pas de calques gelés ou désactivés non nécessaires pour les dessins d'appel d'offres ou dessins conformes à l'exécution			
Présentation des fichiers		Oui	Non	s.o.
3.1	Les dessins sont purgés de toutes les définitions qui ne sont pas utilisées			
3.1	Les dessins ne contiennent pas de définition d'objet sans géométrie tel que du texte ou des blocs vides sans objet			
3.1	Les dessins ne contiennent pas d'erreurs détectables à l'aide d'un audit informatique (commande Audit)			
4.0	Les fichiers de dessin sont nommés conformément à la norme de TPSGC régionale appropriée. Lorsqu'il n'y a pas de convention d'appellation régionale, les fichiers sont organisés selon un format logique			
2.4.1	Les fichiers ne sont pas compressés au format EXE, ne sont pas protégés par un mot de passé, ne contiennent pas de signature électronique ou de lien hypertexte			
3.1	Les dessins sont enregistrés avec la mise en forme appropriée, la présentation principale (layout) active et la vue étendue			
	Les dessins conformes à l'exécution sont estampillés certifiés par un architecte ou ingénieur (région de l'Ontario)			

Annexe E – Glossaire

« **AutoCAD®** » Logiciel de CDAO mis au point par Autodesk® Inc.

« **Calques** » Système AutoCAD® permettant de diviser les éléments des dessins.

« **CDAO** » Conception et dessin assistés par ordinateur.

« **D'après exécution** » Jeu de dessins de construction reflétant les changements apportés sur place et requis pendant le projet ainsi que l'intention de la conception d'origine.

« **Dessins de conservation** » Anciens dessins imprimés, microfiches non en format numérique ou vieux fichiers CDAO non conformes à la norme actuelle.

« **DGBI** » Direction générale des biens immobiliers.

« **Fond de plan** » Plans d'étage bidimensionnels propres d'un bâtiment tracés à partir des levés sur place renfermant toutes les données graphiques pertinentes. Le but visé consiste à utiliser les fichiers des fonds de plan pour exécuter les dessins du projet, puis à les mettre à jour lorsque le projet est terminé et lorsque le secteur visé est remesuré.

« **RATC** » Registres d'arpentage des terres du Canada

« **TPSGC** » Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.